

**VILLE DE MONTREUIL**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

Nombre de membres composant le Conseil :

A l'ouverture		A partir de la question N° 2		A partir de la question N° 24	
Présents	: 45	Présents	: 46	Présents	: 45
Pouvoirs	: 6	Pouvoirs	: 6	Pouvoirs	: 7
Absents	: 2	Absent	: 1	Absent	: 1

**Séance du Conseil municipal du 27 novembre 2008**

L'an 2008, le jeudi 27 novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique au Gymnase Auguste Delaune, 2 rue de Nanteuil, sur convocation en date du 19 novembre 2008.

**Sont présents :**

Mme VOYNET, Mme VIPREY , M. SAUNIER, Mme FRERY, M. MARTINEZ à partir de la question N° 2, M. MOSMANT, M. PETITJEAN, Mme SAYAC, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M CHAIZE, Mme HEUGAS, M TUAILLON, M. CUFFINI, Adjoint, M HAZIZA, M MONTEAGLE jusqu'à la question N° 23, M CALLES, M REZNIK, M DESGRANGES, Mme BOURDAIS, M ROBEL, M VACCA, M BERNARD, Mme NDZAKOU, Mme COMPAIN, M RABHI, Conseillers municipaux délégués, Mme ZEIDENBERG, Mme SAHOUM , Mme REEKERS, M MIRANDA, Mme PERRIER, M BARRY, M GAILLARD, Mme GUAZZELLI, M SEREY, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, Mme BENSALD, Mme ATTIA, M REBELLE, M MOLOSSI, Mme PRADOS, M MAMADOU , M LE CHEQUER, Mme DE KERAUTEM, Conseillers municipaux.

**Ont donné pouvoir :**

M. BENDADA à M. SAUNIER	Mme LEPRETRE à Mme REEKERS
Mme SALVADORI à M. PETITJEAN	Mme MENOUDJ à M HAZIZA
Mme PASCUAL à M. TUAILLON	M BRARD à M. MAMADOU
M MONTEAGLE à Mme BOURDAIS à partir de la question 24	

**Absents :**

M. MARTINEZ jusqu'à la question N° 1. Mme MEKIRI

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, Mme COMPAIN, M. CHAIZE, Mme DE KERAUTEM ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures 15.

Afin de pouvoir répondre à la demande de parole formulée par les enseignants mobilisés contre les projets du gouvernement, **M<sup>me</sup> la Maire** propose une suspension de séance du Conseil municipal (*adopté à l'unanimité*).

### ***Suspension de séance***

La représentante des enseignants des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de Montreuil, exprime la profonde inquiétude que ressentent les enseignants face aux réformes de l'Éducation nationale programmées par M. DARCOS. Cette inquiétude est celle de la dégradation catastrophique de la qualité de l'enseignement et de l'atteinte à l'égalité des chances de réussite pour tous.

Concernant l'enseignement primaire maternel et élémentaire, les enseignants contestent :

- la réduction du volume horaire de la semaine de 26 heures à 24 heures, doublée d'une hausse du contenu des programmes qui engendre des bouleversements tels dans l'organisation des écoles qu'il faudrait plutôt parler de désorganisation structurelle ;
- la suppression des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) qui ne peuvent être compensés par le dispositif annoncé d'aide personnalisée pour les élèves en difficultés, car les expériences pédagogiques ont toujours montré que la difficulté scolaire ne se traite efficacement qu'au sein des classes et non en dehors. Les enseignants considèrent qu'il s'agit d'une grave erreur pédagogique, c'est pourquoi ils refusent l'application de ce dispositif tant que les 3 000 postes Rased ne sont pas rétablis ;
- la loi sur le service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève qui n'est autre qu'une remise en question des modalités d'application du droit de grève ;
- la menace de la transformation progressive des écoles maternelles en jardins d'enfants payants ;

Concernant l'enseignement secondaire, ils contestent globalement la réduction des moyens qui se traduit forcément par des classes surchargées, et donc une détérioration dramatique des conditions d'enseignement.

Au lycée en particulier, la réforme annonce une refonte globale de son organisation structurelle. C'est d'abord l'annonce d'une réduction du nombre des heures de cours qui pénalisera l'ensemble des élèves, mais d'abord ceux des milieux défavorisés. Ensuite, chaque élève devra choisir ses matières par semestre. C'est le système d'enseignement dit « modulaire », forcément inégalitaire, car, dans ces conditions, comment ne pas voir des écarts considérables de l'offre de formation entre les différents établissements ? Comment ne pas voir la fin d'une évaluation nationale et égalitaire établie par le baccalauréat ? Comment ne pas voir l'impossibilité d'un suivi global de l'élève, puisqu'il n'y aura plus de groupes classe encadrés par la même équipe pédagogique tout au long de l'année ? Des matières seront rendues optionnelles, donc certaines vont disparaître. L'offre de formation ne peut en conséquence que se réduire.

Enfin, dans les lycées professionnels, la généralisation des bacs professionnels, et donc la suppression des BEP qui en découle pose la question de l'avenir des élèves les plus en difficulté.

Si les enseignants s'inquiètent de cette remise en cause de l'égalité des chances, ils s'inquiètent aussi des attaques portées à leur statut qui accentueront encore la dégradation de la qualité de l'enseignement.

La première attaque, c'est la suppression franche de milliers de postes à la rentrée 2009 (13 500 postes annoncés supprimés), mais c'est aussi la forte incitation à accepter des heures supplémentaires qui dégradent leurs conditions de travail. Enfin, c'est le nouveau mode de recrutement des enseignants avec la suppression des IUFM et la suppression des concours remplacés par les masters qui oublient l'importance de la formation pédagogique pour rentrer dans ce métier.

Malheureusement, la liste des mauvais coups portés au système éducatif est encore bien longue, c'est pourquoi les enseignants de l'école primaire et de l'enseignement secondaire

de Montreuil, avec le soutien des sections syndicales locales du SNUipp, du SNES, de la CGT, de Sud Éducation, de FO, de la CNT, mais aussi de la FCPE, participeront activement aux mouvements visant le retrait des mesures de M. DARCOS.

À ce titre, ils interrogeront les élus de Montreuil sur la façon dont ils sont prêts à soutenir leur lutte et actions visant à s'opposer à cette « casse » de l'école publique.

**M<sup>me</sup> CREACHCADEC** ajoute que les suppressions de postes prévues par l'Éducation nationale vont également concerner les postes mis à disposition dans les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ; associations qui sont agréées par le ministère de l'Éducation nationale et qui représentent un maillon essentiel de l'action éducative.

En date du 6 octobre, le ministre a annoncé sa décision de ne pas reconduire dès le 1<sup>er</sup> septembre ces emplois. Ceci s'ajoute à sa décision de supprimer 25 % du financement des actions conventionnées, ce qui génère déjà des difficultés de trésorerie pour ces associations et signe la disparition programmée du mouvement d'éducation populaire, ciment du vivre ensemble, en particulier dans les quartiers sensibles.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, **M<sup>me</sup> la Maire** souligne combien l'intervention du porte-parole des enseignants de Montreuil témoigne de la gravité de la situation dans laquelle se trouve l'Éducation nationale ; le passage en force caractérise sur ce point-là aussi l'action gouvernementale.

Au nom de la municipalité, elle a publiquement apporté son soutien à la communauté éducative, notamment lors de la dernière journée d'action. Elle a interpellé le ministre de l'Éducation nationale sur la suppression programmée des Rased, car les élus locaux sont eux aussi mis devant le fait accompli. En tant que maire de Montreuil, **M<sup>me</sup> VOYNET** sait que l'école et les enseignants vivent quotidiennement les conséquences cumulées des conditions de vie des habitants et d'une entreprise très systématique de mise à mal de l'école de la Nation.

Aussi, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, **M<sup>me</sup> la Maire** tient à redire la solidarité des élus montreuillois à l'égard des enseignants, des parents, des jeunes, des mouvements d'innovation pédagogique et d'éducation populaire. Dans le cadre de leurs compétences, ils feront tout leur possible pour réduire l'impact négatif des politiques gouvernementales sur le territoire de la commune.

### ***Reprise de la séance***

#### **➤ PROJETS DE DELIBERATIONS**

Il est demandé au Conseil municipal d'entériner l'ajout à l'ordre du jour d'un point qui présente un caractère d'urgence, concernant le versement d'une subvention exceptionnelle à la Régie de quartier à Montreuil (*la modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité*).

- **Versement d'une subvention exceptionnelle à la Régie de quartier à Montreuil**

#### **Rapporteur : M<sup>me</sup> PILON**

La Régie de quartier, structure d'insertion par l'activité économique créée en 2002 et implantée dans le quartier Bel air Grands pêcheurs, intervient comme acteur de proximité dans la politique de l'emploi. Pour des raisons qui ne sont pas de sa seule responsabilité, la Régie se trouve aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile qui rend indispensable une restructuration complète de son organisation.

Après une analyse très fine de la situation comptable et financière de la Régie, la ville de Montreuil, qui reconnaît tout l'intérêt économique et social de l'association, souhaite lui

apporter un soutien financier immédiat dans le cadre de la convention de financement actuellement en cours, sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 25 000 €.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

Ne participent pas au vote (article L. 2131-11 CGCT) : M<sup>mes</sup> BENZAÏD, PILON et SALVADORI, MM. DESGRANGES et VACCA.

Approuve le caractère d'urgence de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 25 000 euros.

La dépense en résultant sera imputée sur l'exercice en cours sous la rubrique: 6574 907 F8371

***La délibération n°2008\_300 est adoptée.***

• **Débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2009 – Ville**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> VOYNET**

Le projet de budget primitif 2009 (BP 2009) est, pour l'équipe municipale élue en mars 2008, un budget que l'on pourrait qualifier de transition, parce qu'il prend en compte les « coups partis » décidés par l'équipe antérieure et parce qu'il permet néanmoins de dégager des marges de manœuvre grâce auxquelles il sera possible de traduire dans les faits les engagements pris devant les Montreuillois par la nouvelle municipalité.

La présentation de ce budget distinguera ce qui relève des « coups partis », les programmes réorientés et les projets nouveaux, avec un souci qui irrigue toute la réflexion de la municipalité : la volonté de gérer de façon responsable les finances de la ville, mais aussi de réformer lorsque c'est nécessaire et de moderniser la gestion de cette ville.

Pour mettre en œuvre les priorités pour lesquelles elle a été élue, les grandes orientations de l'équipe municipale sont les suivantes :

- enrayer le dérapage des dépenses de fonctionnement et restaurer un rythme plus normal d'évolution de ces dépenses pour dégager les marges de manœuvre indispensables permettant d'investir dans de nouvelles politiques ;
- ramener l'endettement à un niveau supportable ;
- établir des budgets primitifs sincères et proches de la réalité, afin de rompre avec la pratique incessante des décisions modificatives en cours d'année, qui dans le passé, ont déséquilibré les comptes et empêché toute évaluation qualitative sérieuse des dépenses engagées.

Par ailleurs, la majorité municipale réaffirme sa volonté de ne pas augmenter les impôts locaux.

**LES CONDITIONS D'ELABORATION DU BP 2009**

***Le contexte international***

La France se trouve confrontée à une crise financière et économique internationale, crise qui aura sans aucun doute des impacts très importants sur l'économie réelle en 2009, mais probablement aussi au cours des années suivantes.

Cette situation se traduit par des conséquences déjà perceptibles sur la gestion municipale, à la fois pour ce qui concerne la gestion de trésorerie et les conditions d'emprunt. L'envolée des taux et l'explosion des marges bancaires se traduiront très probablement par une hausse importante des charges d'intérêts de la Ville, évaluée à 23,7 % par rapport au BP 2008.

La municipalité a souhaité anticiper les difficultés liées aux conséquences sociales de la crise. En effet, pour rester fidèle aux valeurs de Montreuil, l'équipe municipale se doit de mettre en place, en complément de ce qui pourrait être déployé par ailleurs, notamment par le Département, des politiques de proximité auprès des personnes qui pourraient souffrir durement de cette crise.

### ***Le désengagement de l'État envers les collectivités locales***

Le projet de loi de finances (PLF) qui est actuellement débattu au Parlement est un projet désastreux pour les collectivités locales, puisque l'enveloppe des dotations de l'État évoluera au rythme de la seule inflation, non pas l'inflation réellement constatée, mais l'inflation présumée, calculée par les services du ministère des Finances, soit un taux maximal de 2 %.

Il est également prévu d'intégrer dans cette enveloppe normée le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Ce FCTVA évoluant spontanément de plus de 2 % l'année prochaine, les autres dotations de l'État seront mécaniquement ramenées en deçà de ce plafond.

En conséquence, la croissance de la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait être ramenée à seulement 0,7 %, soit à un taux nettement en dessous de l'inflation.

Il faut s'attendre par ailleurs à une chute de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) de près d'un tiers, ce qui représenterait une perte pour la Ville de 1 M€.

Grâce à la mobilisation de tous les élus, quelle que soit leur appartenance politique, la dotation de solidarité urbaine (DSU) a pu être préservée, au moins en partie, pour l'année 2009, mais il ne s'agit que d'un moratoire et la DSU sera donc remise en cause en 2010. Si la DSU devait disparaître, il faudrait alors réduire les dotations d'une somme supplémentaire de 2,3 M€.

### ***L'état des finances de la Ville***

En arrivant à la municipalité, l'équipe nouvellement élue a constaté une forte dégradation des finances communales en 2006, puis en 2007 avec, pour le cabinet Ernst & Young, une situation financière critique qui appelle des mesures correctives fortes. Les Montreuillois ont été informés en temps et en heure de cette situation. Les services de l'État ont réintégré Montreuil dans leur réseau d'alerte. La dette de la ville a de nouveau beaucoup augmenté en 2007 et les Montreuillois ont essuyé trois hausses successives des taux des quatre impôts locaux dans la période précédente.

Pour résumer, les marges de manœuvre ont été mangées lors du mandat précédent, qu'il s'agisse de la possibilité d'avoir recours à un endettement supérieur ou d'augmenter les impôts locaux.

## **LES ORIENTATIONS POUR MONTREUIL**

Ces orientations ont déjà été défendues par la majorité municipale lors de sept réunions publiques qui ont eu lieu dans les quartiers, avec une affluence de plus en plus nombreuse au fil des semaines, dont on ne peut que se féliciter.

Les orientations font l'objet d'un document d'une trentaine de pages consultable en mairie et qui sera prochainement mis en ligne. Elles se déclinent en quatre axes principaux :

1. Améliorer le service public local, simplifier la vie des habitants;

2. Élever le niveau des solidarités locales et du mieux vivre ensemble;
3. Améliorer la qualité de la ville;
4. Investir dans l'intelligence.

### **1. Améliorer le service public local, simplifier la vie des habitants**

La municipalité souhaite mettre progressivement en place un **guichet unique** pour les démarches administratives les plus courantes pour simplifier la vie de ses concitoyens. Cette simplification se traduira également par une **refonte du quotient familial** afin de le rendre plus juste.

Elle prévoit également la création de deux **mairies annexes**, dont une au moins dans le quartier du Haut-Montreuil, ainsi que la modernisation et la simplification du service public qui se traduira aussi par le **développement des outils informatiques** qui permettront notamment la dématérialisation progressive d'un certain nombre d'opérations et l'amélioration du réseau des écoles.

En outre, la municipalité devra organiser dans l'année le déménagement du personnel communal de la tour administrative qui a été vendue quelques mois avant les élections par l'ancienne équipe. Quant à la négociation avec les représentants du personnel, elle sera engagée sur de nouvelles bases, concernant à la fois les conditions de travail, la résorption de la précarité, la formation des agents, la situation des femmes, l'état des locaux dans lesquels ils travaillent, l'accès au COS pour davantage d'agents.

### **2. Élever le niveau des solidarités locales et du mieux vivre ensemble.**

Les priorités :

- **le logement**, avec un objectif de 3 500 logements sur le mandat, dont 40 % de logements sociaux ;
- **la petite enfance**, avec la mise en service prochaine de deux crèches et l'engagement du chantier d'une nouvelle crèche et de deux microcrèches, notamment sur le Haut-Montreuil ;
- **la solidarité**, avec la mise en place d'un processus de simplification des démarches pour l'obtention des aides municipales, la réalisation d'un nouveau centre social sur les Morillons, le lancement d'un projet d'épicerie sociale, l'insertion des Roms sur des villages provisoires ;
- **la politique du handicap**, avec l'inscription au projet de budget des sommes nécessaires pour la réalisation des études préalables à la mise en **accessibilité handicapés**, d'abord des équipements publics, puis progressivement de la voirie ;
- **la santé**, avec la réalisation d'un plan local de santé afin d'améliorer l'offre municipale ;
- **le sport**, avec le lancement des préétudes sur le centre nautique du Haut-Montreuil, la réalisation du terrain de sport synthétique, la restructuration du gymnase Diderot et l'organisation en juin 2009 d'un meeting international d'athlétisme au stade des Grands Pêcheurs.

S'agissant de la **solidarité internationale**, la municipalité entend maintenir dans leur intégralité les sommes déployées sur le terrain dans des coopérations. Elle souhaite par ailleurs organiser une journée de la jeunesse européenne au mois de mai 2009 et renforcer à Montreuil l'éducation à la solidarité internationale et à la coopération.

### **3. Améliorer la qualité de la ville**

- **Réorienter les gros chantiers en cours** qui pèsent lourdement sur le budget de la Ville.

La municipalité a souhaité améliorer l'équilibre du projet Cœur de ville en y intégrant notamment des équipements publics. Elle a engagé la seconde phase de rénovation urbaine et sociale du Bel Air en inscrivant les crédits correspondants au projet de BP 2009. Enfin, elle reprend le projet destiné au quartier de La Noue, et ce, compte tenu

des moyens qui ont été pour l'instant notifiés par l'État et en dépit de l'engagement de la Région.

Pour ce qui concerne le projet Cœur de ville, la municipalité a pris les dispositions pour engager une phase d'information et de concertation avec la population de Montreuil dès le mois de janvier, afin que les travaux puissent reprendre dans les meilleurs délais.

- **Donner la priorité à l'entretien des bâtiments communaux, des écoles et de la voirie.**

À cet effet, l'équipe municipale propose d'augmenter de près de 80 % l'enveloppe budgétaire s'y rapportant, pour atteindre 2,5 M€ l'année prochaine, avec comme objectif premier de mettre à niveau les sanitaires dans toutes les écoles de Montreuil.

- **Renforcer l'offre de transports et la mobilité dans la ville**, avec :
  - \* la mise en place d'une navette dans le Haut-Montreuil pour compléter le renforcement de l'offre de bus négocié depuis des mois avec la RATP et le STIF ;
  - \* l'amélioration du service rendu par les Taco's en leur assurant un meilleur remplissage ;
  - \* l'expérimentation sur un quartier, avant une éventuelle généralisation dans les années suivantes, d'une offre de vélos complémentaire à Vélib' qui devrait arriver dans la ville avant l'été 2009.
- **Améliorer la propreté des rues** par le recrutement d'agents complémentaires et une réorganisation du service ;
- **Réduire le volume et le coût de la gestion des déchets.** Un comportement quotidien responsable des consommateurs en faveur d'une diminution des volumes de déchets doit permettre de contribuer à limiter l'augmentation des coûts de traitement. Il sera mis en place en 2009 une collecte des encombrants sur appel téléphonique, ainsi qu'une déchetterie mobile complémentaire à la déchetterie actuelle ;
- **Renforcer la tranquillité publique** avec la création d'un dispositif de médiation complémentaire à celui qui existe, qui serait plus mobile et qui irait davantage à la rencontre des usagers ; l'aménagement de la maison de la justice et du droit ; la réalisation d'un plan de lutte contre le bruit.
- **Avoir une politique d'environnement digne de ce nom et lancer une véritable politique d'économie d'énergie** au travers de la mise en place de dispositifs innovants pour réduire le gaspillage d'énergie et la consommation d'eau, ainsi que l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. La politique d'environnement passe également par la réalisation d'un plan climat et d'un bilan carbone dont toutes les villes, ou presque, se sont aujourd'hui dotées, et la relance du chantier de l'Agenda 21. Il s'agit également de mener à bien le plan d'action qui s'est engagé pour les Murs à Pêches avec déjà plusieurs étapes, la première ayant consisté à sortir les entreprises les plus nocives de ce quartier.

#### **4. Investir dans l'intelligence**

- **Un nouveau projet urbain pour Montreuil**

La municipalité souhaite mener à bien le plan local d'urbanisme en ayant le souci de rétablir une mixité entre l'habitat et l'activité économique, et d'avoir une réelle qualité écologique ? synonyme de bien-être pour les usagers, mais aussi de coût maîtrisé. Le rééquilibrage vers le Haut-Montreuil, l'urbanisation sur le tracé du tramway et la refonte du projet de la porte de Montreuil avec le souci de ne pas avoir toute la valeur ajoutée côté Paris et toutes les nuisances côté Montreuil, s'inscrivent également dans ce programme.

- **Renforcer et diversifier le tissu économique**

L'équipe municipale souhaite, chaque fois que c'est possible, travailler avec les entreprises qui ne sont pas simplement des « fournisseuses » de taxe professionnelle, mais aussi des partenaires de l'aménagement du territoire, du développement de la ville,

de la politique de l'emploi. Elle souhaite soutenir l'organisation des secteurs fragiles, que ce soit en direction de professionnels qui travaillent trop seuls dans de trop petites entreprises ou que ce soit dans des secteurs qui ont été impactés par des législations nouvelles.

- **L'éducation et l'enfance**

L'équipe municipale a pour ambition de faire en sorte que la réduction des inégalités s'inscrive dans ses choix en matière d'éducation et d'enfance. Elle a inscrit au BP 2009 la restructuration du groupe scolaire Jean Jaurès ainsi que la troisième phase de la réhabilitation du groupe scolaire Nanteuil.

La croissance du nombre d'enfants accueillis à la cantine (+ 800) entraîne une montée en charge très significative de l'enveloppe correspondante, mais elle appelle également une adaptation des équipements dans nombre d'écoles. En outre, le maintien des accueils du matin et du soir, entraîne une augmentation des enfants accueillis en centre de loisirs (+ 5 %), ce qui nécessite une réorganisation de l'offre avec une révision des tarifs des centres de loisirs pour que tous les enfants puissent fréquenter les centres de loisirs, avec, en entrée de gamme, un tarif vraiment symbolique, très bas pour les enfants les plus modestes.

La municipalité a également inscrit au BP 2009 une augmentation de 20 % de la dotation des fournitures scolaires et a convenu de maintenir les projets des écoles.

- **La jeunesse**

La décision a été prise de déménager l'an prochain le service municipal de la jeunesse, actuellement hébergé dans des locaux dont la sécurité est nettement insuffisante et dont l'état est dégradé, dans des locaux rénovés et adaptés, notamment pour ce qui concerne l'accueil des personnes handicapées. La municipalité a prévu également de renforcer les équipes, notamment sur les quartiers de La Noue et de la Boissière, de créer une nouvelle antenne jeunesse à Paul Signac et d'organiser, en 2009, un forum citoyen de la jeunesse.

- **La communication**

La municipalité a décidé de faire plus court, moins cher, plus sobre, plus lisible, avec notamment le nouveau journal municipal *Tous Montreuil* dont la périodicité est moins importante que par le passé, mais dont on peut espérer que l'interactivité sera plus importante. Enfin, il est envisagé une modernisation du site Internet de la Ville, dont les contenus ne sont pas contestés, mais dont l'accessibilité à des gens qui ne sont pas rompus à l'usage de l'informatique peut être améliorée.

- **La culture**

L'année 2009 verra l'instauration d'un nouveau projet culturel tourné sur une grande diversité de publics, la création de la ludothèque place Jules Verne et le lancement des études de restructuration du théâtre des Roches dont la municipalité souhaite faire, dans le Haut-Montreuil, un équipement culturel de qualité.

**M. CUFFINI**, Maire adjoint chargé du Budget et des Affaires générales, présente les grandes masses du BP 2009, sachant que le budget de la Ville sera voté au conseil municipal du 18 décembre prochain.

Le projet de budget 2009 fait apparaître :

- des **recettes réelles de fonctionnement** en augmentation de 3,7 % par rapport au BP 2008, soit un montant total des recettes de fonctionnement estimé à **172 millions d'euros** ;
- des **dépenses réelles de fonctionnement** estimées à **155 millions d'euros**.

La ressource ainsi dégagée viendra abonder le budget d'investissement, également abondé par la vente de la tour administrative, ce qui permettra de porter le **niveau d'investissement** de l'année 2009 à **26 millions d'euros** (hors subventions).

Ce résultat est encore loin de la capacité d'investissement qui serait nécessaire pour une ville de la taille de Montreuil. C'est une première étape qui s'inscrit dans les équilibres présentés lors des précédents conseils municipaux par l'analyse faite par le cabinet Klopfer et par celle faite par le rapport Ernst & Young.

**M<sup>me</sup> la Maire** ouvre le débat.

**M<sup>me</sup> ATTIA** exprime le point de vue du groupe *Communiste*.

Après un commentaire sur le contexte de crise financière dans lequel se déroule l'examen des conditions d'élaboration du budget 2009, M<sup>me</sup> ATTIA constate que M<sup>me</sup> la Maire approuve et poursuit ce qui ressort de positif du mandat précédent et oriente autrement son discours quand elle le juge souhaitable. Il en va de même pour les élus du groupe *Communiste*. Ils approuvent ce qui est positif et contestent ce qui leur semble être de nature à accroître, à creuser les difficultés quant aux orientations prises par la nouvelle majorité.

Alors, malgré une gestion antérieure qualifiée de « critique », il reste finalement un « peu d'argent » dans les caisses de la Ville, puisque la nouvelle équipe municipale envisage la construction, la restructuration d'un certain nombre d'équipements, une enveloppe d'investissement pour la voirie et l'éclairage public, un objectif de 3 500 logements, etc. Le groupe *Communiste* ne peut qu'approuver ces objectifs.

Il subsiste cependant un problème politique... M<sup>me</sup> la Maire a donné des instructions claires aux services municipaux : baisser de 6 % le budget des services, ce qui se traduira forcément par une politique d'austérité, et donc une baisse du service public, du service rendu à la population. Par quelles économies et sur quels postes seront financées ces dépenses ?

L'ancienne équipe municipale n'a peut-être pas toujours été parfaite en matière de démocratie et de concertation par le passé. Elle souhaiterait néanmoins qu'en matière de décisions sur des sujets aussi sensibles que l'intercommunalité, l'avenir des centres de santé, la coopération décentralisée, la politique en matière d'éducation, d'urbanisme, de développement économique et durable, du budget et d'autres sujets, les élus dans leur ensemble s'engagent dans une coélaboration et une coconstruction. Du participatif en somme !

*Vous vous dites mieux et meilleure que ce qui se faisait avant, alors banco ! Faisons vivre la politique autrement. Impulsons de nouvelles pratiques, et on peut commencer tout de suite !*

En conséquence, puisqu'il privilégie l'intérêt des Montreuillois et que les orientations budgétaires ne peuvent pas rester incantatoires, mais doivent se traduire en acte et parce que ses élus croient ce qu'ils voient, le groupe *Communiste* sera très attentif à ce que ce budget, dans un contexte national et international certes difficile, soit un budget de lutte et de riposte au libéralisme ambiant, mais aussi un budget qui concrétise les engagements que prend ce soir la majorité municipale devant la population et devant cette assemblée.

**M. LE CHEQUER** exprime le point de vue du groupe de la *Gauche unie et citoyenne*

Ce débat d'orientations budgétaires est un moment important qui ouvre une nouvelle étape démocratique à Montreuil, celle normalement de la traduction dans les faits et dans les actes des promesses électorales qui ont précédé l'élection de la majorité municipale.

Ce document semble vouloir mettre fin à neuf mois de polémiques regrettables, caricaturales et souvent inutilement blessantes. En effet, en écrivant que la nouvelle équipe « dispose en ce début de mandat de marges très supérieures à celles dont ont bénéficié ses prédécesseurs en début de mandat », M<sup>me</sup> la Maire tord le cou à toutes ces déclarations relatives à l'héritage de ses prédécesseurs et à ce qu'elle vient de qualifier de marges de manœuvre qui seraient « mangées ».

Cela étant, les élus du groupe de la *Gauche unie et citoyenne* sont également très inquiets au regard du contexte national et international dans lequel se construit ce budget. Ils savent

et mesurent les conséquences qui seront celles de cette crise à Montreuil, pour leurs concitoyens, et en particulier pour les plus modestes d'entre eux. Cette situation de crise doit plus que jamais engager les élus à mener les combats pour davantage de justice sociale, davantage de solidarité. Ils sont d'accord pour dénoncer la logique du « toujours moins d'État » qui inspire la politique du gouvernement de Sarkozy, mais comment peut-on condamner le « toujours moins d'État » sur le plan national et prôner parallèlement, comme le fait M<sup>me</sup> la Maire, le repli sur les fondamentaux municipaux à l'échelle locale ? La misère, la crise sociale ne s'arrêteront malheureusement pas aux portes de la ville.

Le repli sur les fondamentaux, les économies de fonctionnement, les économies sur le personnel du service public, le fait de renoncer à la taxe professionnelle pour financer une politique sociale, culturelle, associative ambitieuse, ce n'est pas ce que l'on peut appeler une politique clairement ancrée à gauche. Derrière les déclarations, voire les incantations, qui jalonnent ce débat d'orientations budgétaires, les élus du groupe de la *Gauche unie et citoyenne*, comme bon nombre de Montreuillois, attendent les actes concrets. Pour le moment, les premiers signaux donnés leurs semblent préoccupants.

*Vous avez cinq ans pour nous surprendre et nous faire mentir, déclare en conclusion M. LE CHEQUER, nous avons cinq ans pour agir pour une politique vraiment de gauche.*

**M<sup>me</sup> DE KERAUTEM** exprime le point de vue du groupe *Socialiste*

Ce premier débat d'orientations budgétaires s'ouvre dans un contexte national et international des plus préoccupants. Cela a été dit, le gouvernement accentue sa politique de désengagement et les répercussions concrètes de la crise financière se font déjà sentir dans la vie des concitoyens.

L'on ne peut d'ailleurs que se féliciter que certains élus minoritaires dans l'ancienne majorité, reconnaissent aujourd'hui le poids des décisions gouvernementales sur un budget communal.

M<sup>me</sup> la Maire a évoqué les répercussions de la crise, ce dont les élus du groupe *Socialiste* lui sont grés, car malgré l'augmentation de la dette en 2007, preuve est maintenant faite que le travail accompli par l'ancienne majorité et par les services de la Ville lorsqu'il a fallu ferrailler avec les banquiers pour refuser les emprunts toxiques et tout autre produit financier dangereux pour la ville, a porté ses fruits.

Le discours catastrophique que tient la majorité municipale depuis huit mois sur l'absence de marges, sur la politique menée par l'ancienne majorité, sur le fait que la Ville serait au bord du gouffre, est battu en brèche par la réalité des chiffres. En effet, réussir à dégager 26 millions d'euros d'investissements pour le budget 2009 ne relève pas d'un miracle né de huit mois de travail. C'est bien une conséquence positive de la gestion de l'ancienne municipalité. *Beaucoup de maires proches de la banqueroute vous envient !* Mais, d'un certain point de vue, M<sup>me</sup> la Maire le reconnaît lorsqu'elle parle de budget de transition.

Il s'agit donc de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2009. Le groupe *Socialiste* partage un certain nombre d'inquiétudes qui ont été posées par les autres groupes de la minorité municipale, mais il salue aussi d'autres orientations. Les élus socialistes seront néanmoins vigilants à leur budgétisation et à la méthode qui sera employée pour les mettre en œuvre, en particulier le 18 décembre prochain lors du vote du budget en conseil municipal, car deux solutions s'offrent à eux : subir ou se battre... *Inutile de vous dire la voie que nous avons choisie !*

**Intervention de M. BELTRAN** du groupe *Communiste*

Après avoir assisté à deux réunions de quartier « c'est parti ! », M. BELTRAN s'interroge : C'est parti, mais vers où et vers quoi ?

Le discours que tient la majorité municipale est porté par l'air du temps : restructurer le service public, le rendre plus efficace, améliorer son accès... Très bien ! Mais l'UMP dit la même chose, et nous savons dans quel but : passer au privé ce qui est rentable et continuer ainsi à développer l'idée que le service public coûte trop cher.

À titre d'exemple, il cite le centre municipal de radiologie. C'est un service qui fonctionne, qui est rentable, dont le matériel n'est pas obsolète et qui s'inscrit dans une démarche de solidarité et d'accès aux soins pour tous, mais dont la place vacante de manipulateur n'a pas été pourvue, ce qui risque d'entraîner sa fermeture. La majorité municipale a exprimé la volonté de « restructurer l'offre de soins en s'appuyant sur les différentes institutions travaillant sur le territoire ». Sauf qu'à l'intercommunal, l'offre de radiologie est assurée par des vacations privées et que la seule offre publique à Montreuil en matière de radiologie, c'est l'offre du centre de radiologie municipal !

Dans le chapitre solidarité, il est écrit que la municipalité veut « redéfinir les domaines d'intervention respectifs des structures municipales et de l'offre associative en matière de maintien à domicile ». Pourquoi vouloir basculer l'offre de maintien à domicile au secteur associatif privé, alors que tout fonctionne bien au sein du CCAS ?

La municipalité veut également « rationaliser les dépenses ordinaires et les ramener à leur niveau de 2006, c'est-à-dire au niveau des villes de gauche de taille comparable ». De quelles villes de gauche parle-t-on et de quelle gauche ? Celle qui capitule à Barcelone ? Celle qui s'efface devant le traité de Lisbonne ? Celle qui gère le FMI ? Celle qui ne peut pas accueillir toute la misère du monde ?

*La nôtre de gauche, elle est populaire, elle est tournée vers la conquête de nouveaux droits sociaux !*

Enfin, le musée de l'histoire vivante devient un musée du mouvement ouvrier et syndical. Le monde ouvrier, contrairement à ce que certains peuvent penser, est toujours vivant. Il suffit d'aller discuter avec les ouvriers des usines Renault ou de Peugeot qui subissent de plein fouet la crise financière pour se persuader que l'histoire vivante est toujours en marche.

#### **Intervention de M. SEREY du groupe Communiste**

Dans cette longue liste à la Prévert pour les orientations budgétaires 2009, M. SEREY ne reprendra que quelques points.

« Un nouveau départ pour le logement », est-il écrit dans le document. Autant les positions de Mme la Maire au Sénat étaient intéressantes, autant il est étonnant de constater qu'ici, ses positions sont hors du contexte national et hors de la condamnation juridique des associations comme le DAL ou les enfants de Don Quichotte.

En matière de logement social, comment va faire la majorité municipale avec le désengagement de l'État ? Comment va-t-elle financer l'îlot Victor Hugo qui connaît un fort déficit et qui n'est pas financé par l'État depuis des années ?

La majorité municipale annonce une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans le Bas-Montreuil, mais il n'y a rien de nouveau, elle était prévue ! Elle annonce que les crédits saturnisme seront maintenus. On aurait pu s'attendre à plus et mieux !

En revanche, il n'y a rien pour les hôtels meublés, rien sur la lutte contre les marchands de sommeil, rien sur l'accueil d'urgence ; il est d'ailleurs à noter que Montreuil n'est pas inscrite dans la demande des dix villes de la Seine-Saint-Denis qui souhaitent, de la part du préfet, un plan d'urgence pour l'accueil. Rien non plus sur les réhabilitations des logements de la Cité de l'Espoir. Dans ce contexte national du logement difficile, on aurait vraiment attendu davantage de solidarité !

M. SEREY aborde ensuite les questions d'aménagement, et plus particulièrement l'opération Cœur de ville pour laquelle il ne trouve pas très honnête de la part de la majorité municipale de dire que le projet est passé de 10 millions à près de 45 millions d'euros, sans apporter de précisions. En dix ans, le projet a sensiblement évolué, notamment avec l'intégration de la Cité de l'Espoir ou des cinémas. En outre, ce montant de près de 45 millions n'est pas une découverte, puisqu'il a été rendu public après son approbation par le Conseil municipal en novembre 2007.

Dans un autre secteur, M<sup>me</sup> la Maire affirme, pour 2009, l'installation sur le territoire, de l'hôpital de Ville Evrard, mais elle n'a aujourd'hui qu'une vague procédure de préemption non aboutie, sans aucun projet.

### **Réponse de M. MARTINEZ, Maire adjoint chargé de l'Urbanisme**

Contrairement à ce qui vient d'être avancé, la procédure de préemption est aboutie et l'accord du propriétaire est obtenu, ce qui permet maintenant à la Ville d'avancer sur ce projet en lien avec l'établissement de Ville Evrard.

S'agissant du Cœur de ville, cette assemblée sera prochainement saisie des modifications que souhaite apporter l'équipe municipale au projet, afin d'en réduire notablement le coût qui est astronomique.

### **Réponse de M<sup>me</sup> la Maire**

Dans la situation de crise que vit la Nation, nombreux sont les individus qui considèrent qu'il y a urgence à changer d'approche économique, et qu'il ne suffit pas de mettre les rustines qui pourraient permettre au système tel qu'il est de continuer à fonctionner. Cela étant, les élus qui constituent cette assemblée sont responsables et ils ne pourront pas, devant les Montreuillois, se défausser sur la situation internationale ou sur le comportement du gouvernement, même si par ailleurs ils le critiquent.

M<sup>me</sup> la Maire revient sur la méthodologie adoptée pour préparer le budget prévisionnel. Contrairement à ce qu'a dit M<sup>me</sup> ATTIA, il ne restait pas d'argent ; on ne peut pas comparer la trésorerie d'une Ville à une « tirelire familiale ». L'équipe municipale a construit le budget prévisionnel en essayant d'évaluer les recettes sur lesquelles la Ville pourrait compter, en listant les dépenses incontournables, et elle a cherché par ailleurs à voir ce qui pouvait être fait pour redonner des marges de manœuvre, car elle se doit d'investir pour préparer l'avenir.

L'équipe municipale a choisi à la fois d'éviter les gaspillages, de gérer de façon rigoureuse, mais aussi d'aller chercher de nouveaux financements chaque fois que c'est possible. Éviter les gaspillages et gérer de façon rigoureuse ne veut pas dire mettre en place une rigueur dont souffriraient les Montreuillois.

M<sup>me</sup> la Maire ne veut pas de polémiques, ni de caricatures, ni être blessante, comme l'a laissé entendre M. LE CHEQUER, mais cela suppose que chacun soit extrêmement rigoureux dans l'interprétation des chiffres et extrêmement prudent dans les mots qu'il utilise. Elle plaide pour un débat politique qui soit à la hauteur à laquelle les élus du groupe de la *Gauche unie et citoyenne* entendent le conduire, un débat de bonne qualité.

Revenant sur le débat de la taxe professionnelle, M<sup>me</sup> la Maire veut bien entendre l'argument de la minorité municipale qui consiste à dire que la construction d'immeubles de bureaux doit d'abord servir à produire de la taxe professionnelle pour financer la politique sociale. Sauf qu'au cours des années précédentes, la taxe professionnelle n'a jamais dépassé 20 % des recettes du budget et que la Ville n'a pas de marge de manœuvre sur les taux qui sont déjà très élevés.

Autrement dit, imaginer financer le développement de la ville uniquement par de la taxe professionnelle conduit à couler une chape de béton sur Montreuil pour y construire des bureaux. Ce que la municipalité ne peut pas et ne veut pas se permettre, surtout si elle veut répondre à la préoccupation de M. SEREY qui considère qu'il est nécessaire de construire des logements sociaux et qu'il n'est pas possible de faire confiance à l'État pour obtenir des aides afin d'y parvenir.

Il a été demandé à chacun des promoteurs qui étaient positionnés sur les îlots urbanisables du Bas-Montreuil de proposer des programmes mixtes ; des programmes qui comportaient des bureaux, mais aussi des logements, dont des logements sociaux. L'équipe municipale veut en effet que chacun soit mis à contribution, l'Office public d'HLM et les promoteurs, et que le logement soit disséminé dans Montreuil et pas concentré sur le Haut-Montreuil.

M<sup>me</sup> la Maire est désolée de devoir dire à M. SEREY qu'en huit mois, l'équipe municipale n'a pas réglé tous les problèmes laissés en souffrance par l'équipe précédente, ce dont elle ne lui fait pas grief, car pour ce qui concerne la résorption du logement insalubre, c'est un chantier pharaonique. L'équipe a déployé de l'énergie pour tenter de répondre à un certain nombre de préoccupations concrètes, comme les Babayagas, Ville Evrard et d'autres îlots sur lesquels les projets étaient en panne depuis des années.

Avant de clore le débat, M<sup>me</sup> la Maire apporte quelques éléments sur les agents de la ville ; contrairement à ce que certains veulent faire croire, l'équipe municipale n'a pas décidé de faire payer aux agents municipaux les choix budgétaires de la Ville, mais de remédier à la précarité dans laquelle se trouvaient des centaines d'agents, en sachant toutefois que tout ne pourra pas être fait dans la première année. S'agissant des centres de santé, M<sup>me</sup> la Maire n'envisage absolument pas de supprimer des postes. Elle a pour objectifs de redéployer ce service vers les quartiers qui, aujourd'hui, souffrent d'une absence criante de médecins et qu'il y ait le moins de concurrence possible entre l'hôpital public et les centres de santé municipaux, en mettant tous les professionnels de santé à contribution pour permettre d'assurer la permanence des soins le soir et le week-end.

Dans le domaine de la santé, M<sup>me</sup> la Maire ambitionne de travailler sur les mêmes bases que pour les crèches. Il y a aujourd'hui à Montreuil des crèches départementales, des crèches municipales, des crèches associatives et même des crèches interentreprises qui ont été inaugurées en pleine campagne électorale par le précédent maire qui ne trouvait pas scandaleux que des enfants puissent être gardés dans un cadre privé sur la base d'une contractualisation avec la Ville,

En revanche, chaque fois qu'il sera possible, dans l'intérêt général, en concertation avec les services et les usagers, et en travaillant avec tous les élus, de procéder à une revalorisation et à un renforcement du service, l'équipe municipale le fera. *J'espère vous en convaincre au cours des cinq années qui viennent* ; déclare en conclusion M<sup>me</sup> la Maire.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2009 – Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

Article 1 : prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2009 – Ville.

***La délibération n°2008\_301 est adoptée***

• **Débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2009 – Assainissement**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> COMPAIN**

Le budget primitif d'assainissement pour 2009 prévoit la réalisation de nombreux investissements concernant des travaux lourds à réaliser sur l'ensemble du réseau d'assainissement communal. Le projet de création d'un bassin de rétention dans le secteur de la rue de Romainville n'est aujourd'hui validé ni par le conseil général ni par la Ville, des solutions alternatives sont à l'étude pour limiter les nuisances liées aux fortes pluies dans ce secteur. Le budget tiendra compte également du financement de ce projet.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2009 – Assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

Article 1 : prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2009 – Assainissement.

***La délibération n°2008\_302 est adoptée***

**• Débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2009 – Cinéma municipal Georges Méliès**

**Rapporteur : M. CHAIZE**

Le cinéma municipal Georges Méliès propose 3 800 séances de projection par an avec une moyenne de 300 films sur 52 semaines. La politique de programmation et d'animation du Méliès consiste à défendre à la fois le cinéma comme art dans toute sa diversité et à ouvrir la programmation aux films populaires de qualité pour servir les spectateurs, essentiellement montreuillois. Le Méliès est ainsi identifié comme l'un des cinémas les plus actifs de France, à la fois en termes de formation du jeune public et d'animation, mais aussi en termes de fréquentation.

Les **recettes de fonctionnement**, estimée à 1 017 000 €, sont constituées essentiellement de l'activité, de la subvention d'équilibre de la Ville, l'objectif étant de réduire au maximum cette aide, et des subventions du CNC.

Les **dépenses de fonctionnement** se doivent d'être équilibrées à 1 017 000 €, elles couvrent les charges de personnel, les charges diverses, les locations mobilières et celles des films.

**M<sup>me</sup> CREACHCADEC** exprime le point de vue du groupe de la *Gauche unie et citoyenne*

La vitalité et le rayonnement du Méliès sont avérés. Il fait partie du patrimoine culturel de Montreuil depuis 1986. On a pu lire dans certaines publications *Touche pas à mon Méliès*, slogan qui marque bien l'attachement de la population, toutes générations et classes sociales confondues, à cet outil culturel largement utilisé aussi à des fins pédagogiques par les différents établissements scolaires et les centres de loisirs de la ville.

Dans cette période de délitement qui n'épargne pas la culture, les élus de la *Gauche unie et citoyenne* sont attachés à ce que perdurent les positions courageuses d'orientation culturelle ambitieuse et de qualité pour les Montreuillois.

**M<sup>me</sup> BENSARD** exprime le point de vue du groupe *Communiste*

Le document qui sert de base de discussion au débat d'orientation budgétaire pour le Méliès semble un peu vague quant à l'avenir de cet outil culturel incontestable.

Pour ce cinéma dont l'équipe municipale reconnaît enfin qu'il est fréquenté majoritairement par des Montreuillois, qu'en est-il de la décision de déménagement en cœur de ville ? Quel sera le nombre de salles ? Étant entendu que si l'augmentation du nombre de salles ne se réalise pas, c'est ouvrir la porte à UGC ou à MK2 et tuer à plus ou moins long terme le service public culturel qu'est le cinéma Méliès.

Lors du dernier conseil municipal, une délibération pour laquelle le groupe *Communiste* a voté contre, proposait une augmentation de 31 % des tarifs scolaires. Y aura-t-il également une augmentation des tarifs tous publics ?

En tout cas, les élus communistes se félicitent de la vitalité et du dynamisme du cinéma municipal qui lui confère un premier rôle au box office des cinémas municipaux.

**Réponse de M<sup>me</sup> la Maire**

Le moment n'est pas venu d'avoir un débat sur la politique culturelle de la Ville ni sur la politique cinématographique de la Ville pour laquelle le travail se conduit en concertation avec le Conseil du cinéma.

Par ailleurs, ce document, que les élus communistes trouvent un peu vague, est un document d'orientation budgétaire pour l'année 2009 du cinéma municipal. En conséquence, les décisions qui pourraient être prises concernant la localisation du Méliès n'ont aucun impact sur le budget du cinéma pour 2009. Elles pourraient en revanche avoir un impact important pour l'équilibre de l'opération Cœur de ville, et donc pour le budget de la Ville.

### **Réponse de M.CHAIZE, Maire adjoint chargé de la Culture**

Il est incontestable que le Méliès est un sujet sensible. Il serait injuste pour le débat démocratique et coconstructif, que les élus de la minorité appellent de leur vœu, à dire que l'équipe municipale n'y a pas prêté une grande attention.

Depuis très longtemps, l'intérêt a été porté avec la proposition d'un examen précis sur tous les scénarii possibles (amélioration de l'existant, transfert avec cinq ou six salles). Ces scénarii, il a fallu les étudier de près, car dans le projet de transfert tel que l'équipe municipale l'a découvert sur plans, la plupart des éléments n'étaient chiffrés ni en investissement, ni en fonctionnement, ni même en projets culturels spécifiques sur lesquels travaille la majorité municipale qui est très attachée au Méliès et qui n'envisage à aucun moment d'y toucher.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2009 – Cinéma municipal Georges Méliès.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE :

Article 1 : prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2009 – Cinéma municipal Georges Méliès.

### ***La délibération n°2008\_303 est adoptée***

- **Ouvertures et virements de crédits : décision modificative n° 4 du budget primitif 2008 – Ville**

### **Rapporteur : M. CUFFINI**

Il s'agit d'approuver une décision modificative n° 4 du budget primitif 2008 – Ville, relative à divers ajustements et virements de crédits et dont le montant s'élève à 1 395 544,49 €.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE,

La décision modificative n° 4 du budget 2008, équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : 1 395 544,49 €.

### **Comportant les subventions suivantes :**

Subvention complémentaire au CCAS	65 374,00
Subvention exceptionnelle au CAM	109 755,00
Subvention exceptionnelle à la Maison populaire	15 000,00
Subvention à l'association sportive du collège Georges Politzer	73,00

**La délibération n° 2008\_304 est adoptée.**

- **Engagement de la ville de Montreuil pour un retour à une gestion publique de l'eau**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> la Maire**

La gestion de l'eau est une compétence communale qui, dans le cas de Montreuil, comme dans celui de 143 autres communes d'Île-de-France représentant pratiquement quatre millions d'habitants, a été déléguée depuis 1923 à un syndicat intercommunal, le syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF).

Les 144 communes doivent se prononcer sur le futur mode de gestion du syndicat, le contrat de régie en vigueur délégué par le SEDIF à Veolia arrivant à échéance le 31 décembre 2010.

La municipalité a déjà déploré que le travail préparatoire ait été mené à rythme forcé et que le bureau du comité syndical ait choisi à la majorité de décider, de façon définitive du mode de gestion ultérieure, lors de sa réunion du 11 décembre prochain.

Des études réalisées par un cabinet ont permis de mettre en avant quatre hypothèses, mais le bureau du comité syndical n'a retenu qu'un seul scénario, celui du maintien d'une délégation à un opérateur privé, qui sera soumis au vote des délégués le 11 décembre prochain, sans véritable débat avec les usagers de l'eau.

Les critiques de fond qui ont été formulées par l'UFC semblent aujourd'hui faire consensus : une rémunération très excessive du délégataire au regard des risques encourus ; un manque de transparence et de contrôle sur le délégataire ; une très forte prépondérance de celui-ci et de ses filiales, notamment la Sade, dans la réalisation des travaux ; une intervention très forte de Veolia par le biais du paiement des factures d'eau et par le biais de la gestion des fichiers d'usagers.

La municipalité souhaite un retour à une véritable gestion publique de l'eau et à une reprise en régie par le syndicat des eaux de la production, de la distribution et de la vente d'eau sur les communes de son territoire. Elle souhaite également un report du vote sur le futur mode de gestion afin de permettre un réel débat au sein du syndicat, mais aussi pour permettre que dans chacune des communes concernées, les habitants soient informés et associés aux discussions.

Enfin, M<sup>me</sup> la Maire demande au Conseil municipal de la mandater pour porter la voix de Montreuil lors de la prochaine réunion du comité syndical.

**Intervention de M<sup>me</sup> PRADOS du groupe *Socialiste***

Sur cette question de l'eau, M<sup>me</sup> PRADOS, à titre personnel, se satisfait pleinement de la position de la Ville qu'elle défend par ailleurs et qu'elle continuera à défendre sans polémique.

Dans la situation actuelle de crise financière et économique, et étant donné les dispositions prises par le gouvernement, cette défense des services publics qui doit animer les élus devrait systématiquement faire l'objet de concertations de l'ensemble de la municipalité (majorité et minorités), sans que les élus aient à s'exprimer positivement au conseil municipal pour ensuite être appelés dans les différentes commissions.

**M<sup>me</sup> ATTIA exprime le point de vue du groupe *Communiste***

Les élus du groupe *Communiste* apprécient positivement, et donc approuvent cette délibération qui a été élaborée en commun avec le collectif eau de Montreuil. Elle pose explicitement la volonté de revenir à une gestion publique de l'eau, mais aussi l'exigence de transparence dans les décisions et les votes pris au sein du SEDIF.

Comme le dit la première ligne de la délibération, « comme l'air que l'on respire, l'eau est indispensable à la vie ». C'est pourquoi, les élus se doivent de poursuivre l'objectif de

toujours mieux et plus informer pour que l'ensemble de la population ait toutes les billes en main pour se prononcer et se positionner. Ils doivent poursuivre leur action pour que l'eau ne soit pas un enjeu marchand livré à la concurrence libre et non faussée, et mener les combats nécessaires pour qu'enfin, sur le territoire, existe un service public national de l'eau.

Le collectif eau avait émis une réserve sur les termes de la deuxième ligne, « un bien public précieux dont la gestion ne peut obéir aux *seules* lois du marché... », en alertant sur le fait que cela pouvait induire qu'une captation par le privé des aspects les plus rentables n'était pas exclue. Si cette formulation subsiste, l'ambiguïté planera toujours. M<sup>me</sup> ATTIA insiste donc pour que le mot « *seules* » soit retiré, comme cela avait été suggéré et admis lors d'une rencontre entre la municipalité et le collectif eau.

#### **M. REBELLE** exprime le point de vue du groupe *Socialiste*

Au-delà du contenu de cette délibération auquel les élus du groupe *Socialiste* ne peuvent que souscrire dans son esprit, et dans un souci de transparence et d'honnêteté, ils aimeraient savoir quel pourrait être la portée de cet acte politique, connaissant les équilibres actuels au SEDIF. Jusqu'où serait-il possible de militer pour ce retour en gestion publique de l'eau ? Pourrait-on aller jusqu'à envisager une intercommunalité qui reprendrait à sa charge la gestion de l'eau ?

#### **Intervention de M. SEREY** du groupe *Communiste*

S'il se félicite de cette réflexion sur le retour au service public de la gestion de l'eau, M. SEREY voudrait que la plus grande attention soit portée à la question du prix.

L'eau est une ressource qui va certainement devenir de plus en plus onéreuse, il faut aller la chercher, la traiter, et il faut le dire, il faut dire la vérité aux gens. Il faudrait imaginer un système qui rende un véritable service public et social aux familles avec une distribution de l'eau financé par la collectivité. En revanche, les gens qui ne veulent pas faire d'économie de la ressource et qui la gaspillent de façon éhontée, devraient la payer au prix fort.

#### **Réponse de M<sup>me</sup> la Maire**

La phrase à laquelle M<sup>me</sup> ATTIA souhaite retirer un mot ne veut pas dire que l'on pourrait laisser à la charge de la puissance publique ce qui coûte et ce qui n'est pas rentable, pendant que les entreprises continueraient à faire du profit avec ce qui est rentable. Il s'agissait simplement de rappeler ce que M. SEREY vient de dire, à savoir que le traitement, la gestion et la distribution de l'eau a un coût. Néanmoins, M<sup>me</sup> la Maire n'est pas opposée à ce que ce mot soit retiré.

En réponse à M. REBELLE sur la portée de la décision, M<sup>me</sup> la Maire indique que si les élus de gauche ne disposent pas sur le papier d'une majorité, il paraît évident qu'un certain nombre d'élus qui soutiennent nationalement l'actuelle majorité sont ébranlés et sensibles aux arguments des premiers. Décider de ne pas mener ce combat parce qu'il n'est pas gagné d'avance n'est pas dans le paysage mental de M<sup>me</sup> la Maire qui souhaite donc pouvoir se battre sur cette question et au moins obtenir un certain nombre de garanties concernant le prix, et peut-être aussi remettre en cause la durée prévisible de ce contrat.

Jusqu'où peut-on aller ? L'idée d'une remunicipalisation commune par commune apparaît totalement impraticable, compte tenu du fait que les communes ne possèdent pas leurs réseaux – ce qui n'est pas la situation dans laquelle se trouvait Paris, qui a décidé de revenir à une gestion publique dans des délais, d'ailleurs, qui montrent aux dirigeants du SEDIF qu'il est possible de le faire en un an. En revanche, il est possible de continuer le travail avec des communes qui, à un moment donné, voudraient construire les conditions permettant de préparer une prise de distance avec le syndicat, mais cela prendra du temps.

M<sup>me</sup> la Maire fait remarquer à M. SEREY que la délibération insiste beaucoup sur la gestion de la ressource. Il n'y aurait peut-être pas de fatalité à ce que le coût de traitement augmente si les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, usagers domestiques) se responsabilisaient par rapport à leur consommation et aux pollutions diffuses chimiques générées par l'activité

économique ou par l'activité domestique. En revanche, elle partage totalement son analyse concernant l'obligation d'avoir une facturation qui soit progressive et qui pénalise les usages irresponsables de l'eau, à la fois pour les collectivités et les usagers domestiques. C'est aussi dans ces conditions qu'il sera possible de financer un tarif social réellement accessible.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération, dont le texte aura été modifié comme l'a demandé le groupe *Communiste*.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Constate que seule parmi l'ensemble des scénarios étudiés par le SEDIF, la régie publique présente les garanties suffisantes pour relever l'ensemble des défis posés, en terme de sécurité et de qualité de la ressource, de maîtrise des coûts, de préservation de la ressource et d'accès de tous, et notamment des plus démunis, à l'eau potable.  
Confirme en conséquence son engagement en faveur d'un retour à une gestion publique de l'eau.

Article 2 : Regrette dès lors qu'à l'issue d'un débat conduit au sein du seul bureau du SEDIF, un seul scénario – la régie intéressée « rénovée » - soit soumis au vote du Comité syndical, convoqué dans des délais si courts qu'ils entravent la participation des citoyens.  
Demande un report de six mois du vote sur le futur mode de gestion afin de permettre un réel débat au sein du SEDIF mais aussi dans chacune des communes, avec les habitants.  
Décide, prenant en compte le risque que la décision ne soit pas reportée, d'organiser avant la date prévue pour la réunion du SEDIF, un débat permettant aux habitants de Montreuil de prendre position.

Article 3 : S'engage pour une diminution du prix de l'eau, compte tenu de l'impact de celui-ci sur le budget des familles, et des confortables marges de manœuvre mises en évidence par les différentes analyses de la gestion actuelle.

Demande que soient mises en œuvre les mesures permettant, dans une logique de justice sociale, un accès de tous à l'eau et notamment des personnes en démunies.

S'oppose au système actuel de dégressivité du prix de l'eau en fonction de la consommation et aux rabais accordés aux plus gros consommateurs.

Article 4 : Se prononce en faveur d'un mode de gestion assurant la transparence du service et des coûts et garantissant une participation réelle des représentants des usagers aux choix et décisions.

Article 5 : Mandate Madame la Maire de Montreuil pour agir en faveur de la création d'un outil d'expertise technique sur l'eau à l'échelon intercommunal, permettant aux collectivités concernées de s'appuyer sur des compétences dont l'indépendance vis-à-vis des intérêts privés sera enfin garantie.

Article 6 : Mandate Madame la Maire de Montreuil, représentant la ville au comité du SEDIF, pour faire valoir l'ensemble des positions exprimées dans les précédents articles.

***La délibération n°2008\_305 est adoptée.***

- **Rapport d'activité du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) pour l'année 2007**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> COMPAIN**

En termes d'abonnements et de consommation d'eau, le rapport fait état d'une légère augmentation du nombre d'abonnés, liée notamment à la progression de l'individualisation des compteurs d'eau. La consommation d'eau a quant à elle légèrement diminué entre 2006 et 2007, accusant une baisse de 2,94 % pour l'ensemble du syndicat et de 5,16 % pour la seule ville de Montreuil.

Le prix global de l'eau à Montreuil est de 4,09 €/m<sup>3</sup>, ce qui est un prix très élevé par rapport au prix moyen de l'ensemble du territoire national et par rapport aux prix pratiqués par les Parisiens (2,08 €/m<sup>3</sup>). La part relative à la production et à la distribution représente 43,5 % du prix de l'eau (33 % à Paris). Elle a subi en 2007 une augmentation de 1,75 % qui s'est accompagnée d'une hausse de la prime fixe et des frais de location de compteurs de 2 % chacune. Les autres parts du prix de l'eau concernent l'assainissement et les taxes versées à des organismes publics, notamment pour la protection de la ressource. L'eau du SEDIF provient de la Seine, de l'Oise et de la Marne ; pour Montreuil, elle provient de la Marne, captée par l'usine de Neuilly-sur-Marne. En termes de qualité, l'eau est reconnue comme bonne, avec 4 917 prélèvements réalisés en 2007 avec au minimum un contrôle mensuel dans chaque commune du syndicat.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité du Syndicat des eaux d'Île-de-France pour l'année 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE :

Article 1 : prend acte du rapport d'activité du Syndicat des eaux d'Île-de-France pour l'année 2007.

***La délibération N°2008\_306 est adoptée.***

- **Convention entre le conseil général de Seine-Saint-Denis et la Ville de mise à disposition de la carte départementale de bruit et approbation des cartes du bruit sur le territoire de Montreuil**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> VANSTEENKISTE**

Le conseil général de Seine-Saint-Denis s'est engagé depuis 2004 dans l'élaboration de cartes de bruit à l'échelle départementale. Les cartes du bruit, mises gracieusement à la disposition des communes, donnent les niveaux de bruit par source (routes, aéroports, industries, trafic ferroviaire). En revanche, les bruits de voisinage en sont exclus.

Par cette convention, la ville de Montreuil s'engage à publier la carte départementale du bruit, au moins sur son site Internet. La carte de bruit ayant été calculée par le conseil général sur la base de données de 2006, elle ne tient pas compte des changements liés au nouveau plan de circulation de la ville. Pour Montreuil, les seuls bruits notables sont des bruits liés au trafic routier.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention entre le conseil général de Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil de mise à disposition des données de calculs et des résultats de la carte départementale de bruit

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la-dite convention.

Article 3 : Approuve les cartes du bruit réalisées sur la base des données 2006.

***La délibération n°2008\_307 est adoptée.***

- **Mandat aux représentants de la Ville en vue de la dissolution anticipée de la société d'économie mixte « Habiter Montreuil » - Sem HAMO – et abandon de créance de la Ville sur la SEM**

**Rapporteur : M. GAILLARD**

La société d'économie mixte « Habiter Montreuil », Sem HAMO, créée en 1992 pour la réalisation de programmes de logements en accession à caractère social, a été progressivement mise en sommeil à partir de l'an 2000. Un projet de dissolution avait voté par l'ancienne majorité en 2006, mais il n'avait pas pu aboutir compte tenu des créances qui restaient à solder sur la SCI RESHO. En date du 25 septembre 2008, le Conseil municipal a toutefois pu prendre acte de la clôture effective des opérations de liquidation de la SCI RESHO.

Cependant, un certain nombre de risques demeurent, à savoir le non-remboursement de deux créances pour un montant total de 1,98 M€ que la Chambre régionale des comptes avaient considérées comme irrécouvrables. Il s'avère toutefois que l'une de ces deux créances est recouvrable en partie.

Il est donc proposé au Conseil municipal de donner mandat aux représentants de la ville en vue de la dissolution anticipée de la Sem HAMO et de procéder à l'abandon de créance à hauteur des montants irrécouvrables, tels qu'ils apparaissent dans le compte de liquidation prévisionnel.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

Ne participent pas au vote (article L2131-11 CGCT) : M. Gaillard, M. Barry, M. Miranda, M. Molossi, Mme Ndzakou, M. Rebelle, Mme Sahoum, M. Cuffini.

DECIDE :

Article 1 : Donne mandat à M. Gaillard, Président, M. Barry, M. Miranda, M. Molossi, Mme Ndzakou, M. Rebelle, Mme Sahoum, représentants du conseil municipal à la SEM HAMO, pour proposer et pour voter la dissolution anticipée de la Sem HAMO - Société d'Economie Mixte « Habiter Montreuil »- RCS Bobigny B 388 577 553.

Article 2 : Abandonne la créance détenue par la ville de Montreuil sur la Sem HAMO pour un montant irrécouvrable de 1 756 569,01 € (un million sept cent cinquante-six mille cinq cent soixante-neuf euros et un centime).

Article 3 : Autorise la reprise des provisions pour risque, à hauteur de 1 981 837,23 € (un million neuf cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-sept euros et vingt-trois centimes), constituées le 29 juin 2006.

***La délibération n°2008\_308 est adoptée.***

- **Désignation de contribuables pour la Commission communale des impôts directs**

**Rapporteur : M. CUFFINI**

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il est procédé à la désignation de contribuables pour la Commission communale des impôts directs. Cette Commission communale des impôts directs est composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants ; le maire (ou l'adjoint délégué) en est le président.

Une liste de 32 noms a été proposée lors du Conseil municipal du 10 avril 2008. Celle-ci nécessite quelques ajustements afin de permettre une représentation équitable à chacune des quatre taxes directes locales.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par

40 voix pour

12 abstentions : J. P. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, D. ATTIA, J. J. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALID, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, B. REBELLE, J. PRADOS

DECIDE :

Article 1 : Désigne les contribuables pour la commission communale des impôts directs selon le tableau ci-dessous indiqué :

<b>16 contribuables titulaires</b>	<b>16 contribuables suppléants</b>
Stéphane JULIEN	Abdoulaye SOW
Eve POULTEAU	Anne KLIMOWSKI
Marie-Vannouque DIGNE	Bruno DESCAMPS
Jean-Camille SORMAIN	Catherine DELHOMMEAU
Khaled AKKOUCHE	Hervé LANGLOIS
Catherine WAGNER	Zdenka STIMAC
Gilles GUIIS	Nathalie PILANT
Jean-Gérard PLOTEAU	Teddy DACHEUX
Dale ROWE	Andrée Jeanne Louise LARSON
Ioana BARRY-LAGER	Alexis PROKOPIEV
Olivier HAMOURIT	Jacques BRUNET
Fabien CHARBUILLET	Jeanne STUDER
Emmanuelle STEFANI-HUMBERT	Régis DUMONT
Françoise MOSMANT	Pascal FAMERY
Marie-France POULIZAC	Hélène NOEL
Guy PERINELLI	Sébastien PEIGNEY

***La délibération n°2008\_309 est adoptée.***

- **Attribution d'une indemnité de conseil au trésorier municipal pour l'année 2009**

**Rapporteur : M. CUFFINI**

Le décret du 19 novembre 1982, suivi de deux arrêtés de 1983 et 1990, a créé une indemnité de conseil au bénéfice des comptables du Trésor public. Cette indemnité est versée au Trésorier municipal pour les prestations de conseil et d'assistance qu'il fournit à la Ville en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Malgré son caractère facultatif, elle est versée par la Ville au Trésorier municipal depuis 1984.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Attribue une indemnité de conseil à Monsieur Guy RUIZ, Trésorier municipal de la ville de Montreuil, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Article 2 : Calcule cette indemnité suivant le tarif établi par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et dans les limites prévues par cet arrêté.

***La délibération n°2008\_310 est adoptée.***

- **Autorisation donnée à M<sup>me</sup> la Maire de signer l'avenant au marché pour la restauration du personnel avec la cafétéria Monoprix**

**Rapporteur : M. SAUNIER**

Cet avenant a été rendu nécessaire par l'augmentation des tarifs de Monoprix intervenue à deux reprises au cours de l'année et par la diminution de la ristourne accordée par Monoprix, passée de 13 % à 10 %. Il est rappelé que la municipalité n'a pas d'autre choix que de contracter avec Monoprix qui a été la seule entreprise à s'être manifestée pour la restauration du personnel communal.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte l'avenant au marché Monoprix pour la restauration du personnel qui est rendu nécessaire .

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché passé avec l'entreprise MONOPRIX SA.

Article 3: Le montant initial HT du marché passe ainsi pour l' entreprise cafétéria Monoprix:  
De 501 672 euros HT à 597 826 euros HT

Article 4: La dépense supplémentaire, soit 96 154€ HT soit 115 000 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, en section de fonctionnement.

***La délibération n°2008\_311 est adoptée.***

- **Autorisation donnée à M<sup>me</sup> la Maire de signer le marché relatif à la fourniture de repas destinés au personnel de la ville**

**Rapporteur : M. SAUNIER**

Il s'agit d'autoriser M<sup>me</sup> la Maire à signer le marché relatif à fourniture de repas destinés au personnel de la ville, ce marché étant renouvelable deux fois.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer le(s) marché(s) suivants dès que la délibération sera exécutoire :

Objet du marché : Fourniture de repas destinés au personnel de la ville.

Choix de la procédure : Appel d'offres ouvert

Nature : bons de commande.

Date de début du marché : 1<sup>er</sup> janvier 2009

Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois

Nature du marché : Ce marché répond aux besoins de restauration du personnel de la ville de Montreuil.

Montant annuel prévisionnel global en € HT. : mini 80 000 HT maxi 800 000 HT

Montant annuel prévisionnel global en € TTC : mini 95 680 TTC maxi 956 800 TTC

La société retenue est l'entreprise Monoprix exploitation, avenue de la Résistance 93 100 Montreuil

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant s'imputeront sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

***La délibération n°2008\_312 est adoptée.***

- **Création d'un poste d'attaché faisant fonction de directrice à l'instrumentarium (service culturel)**

**Rapporteur : M. SAUNIER**

Il ne s'agit pas d'une réelle création, mais de la transformation d'un poste aujourd'hui occupé par un agent qui assure la fonction de directrice de l'instrumentarium. Cette délibération permettra également qu'une rémunération correspondant aux missions qui sont effectuées par cet agent lui soit accordée.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte la création d'un poste d'attaché faisant fonction de directrice à l'instrumentarium au service culturel.

Article 2 : Précise que cet emploi sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent non titulaire recruté par voie de contrat à durée

déterminée de 3 ans dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 3 : Précise que la rémunération afférente à cet emploi sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 4 : Précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

***La délibération n°2008\_313 est adoptée.***

- **Modification du tableau des effectifs.**

**Rapporteur : M. SAUNIER**

Cette délibération a pour objet de mettre en conformité la réalité des postes occupés sur le terrain avec les postes figurant au budget.

**M<sup>me</sup> la Maire** souligne que cette démarche va dans le sens de ce qu'elle avait annoncé au mois d'avril, à savoir la révision régulière du tableau des effectifs pour une meilleure transparence et davantage de justice.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Supprime les postes suivants :

- 7 postes d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 9 postes d'attaché
- 10 postes de rédacteur
- 4 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de contrôleur de travaux
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe normale
- 13 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'auxiliaire de soins 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe
- 4 postes de professeur d'enseignement artistique de classe normale
- 3 postes d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'animateur
- 1 poste de brigadier

Article 2 : Crée les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 5 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes de rédacteur principal
- 10 postes de rédacteur-chef
- 7 postes d'attaché principal
- 19 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

- 4 postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste de contrôleur principal de travaux
- 1 poste d'ingénieur principal
- 5 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'auxiliaire de soins principale 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe
- 1 poste de brigadier chef principal

***La délibération n°2008\_314 est adoptée.***

- **Convention de mise à disposition, à temps complet, d'un cadre de la Ville auprès de l'Association des collectivités territoriales de l'est parisien (ACTEP)**

**Rapporteur : M. SAUNIER**

La convention qui lie la Ville avec l'ACTEP arrive à échéance. Il convient donc de la renouveler pour un an et de renouveler la mise à disposition de l'agent de la Ville pour lequel l'ACTEP s'engage à rembourser dans leur intégralité les frais de salaires et les charges afférentes à son poste.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

Ne participe pas au vote (article L2131-11 CGCT) : Mme VOYNET

DECIDE :

Article 1 : Accepte la mise à disposition d'un agent du cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet auprès de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien 93/94 (A.C.T.E.P.) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Article 2 : Approuve la convention annexée à la présente délibération,

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la dite convention inhérente dès que la délibération sera exécutoire,

Article 4 : La recette en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours sous la rubrique suivante : nature : 6419; fonction : F911

Article 5 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours sous la rubrique suivante : nature : 64131; fonction : F911

***La délibération n°2008\_315 est adoptée.***

- **Acceptation des modalités d'attribution d'un appel d'offres portant sur l'acquisition de prestations de services d'agence de voyage, billetterie déplacement France et étranger, hôtellerie et autorisation donnée à M<sup>me</sup> la Maire de signer les marchés correspondants**

**Rapporteur : M. SAUNIER**

Cet appel d'offres a pour objectif de pouvoir utiliser les services d'une agence de voyage pour tout ce qui concerne les déplacements en France et à l'étranger, ainsi que les frais d'hôtellerie. Il est à souligner que c'est la première fois que la municipalité passe ce genre d'appel d'offres et qu'il s'agit tout simplement de répondre à la loi qui le lui impose.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte le principe d'un appel d'offres, en vue de lancer la procédure d'attribution du marché public relatif à la prestation de services d'agence de voyage, billetterie déplacement France et étranger, hôtellerie selon les caractéristiques suivantes :

Objet du marché : prestations de services d'agence de voyage, billetterie déplacement France et étranger, hôtellerie

Choix de la procédure : Appel d'offres ouvert

Nature du marché : bons de commande.

Date de début du marché : date de notification

Durée du marché : .1 an renouvelable 2 fois

Article 2 : Accepte le dossier de consultation des entreprises joint à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à lancer la procédure dans le cadre de l'appel d'offres ouvert par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans les supports légaux.

Article 4 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer le marché public correspondant avec les entreprises qui seront désignées par la commission d'appel d'offres.

Article 5 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, en cas d'appel d'offres infructueux à lancer le marché dans le cadre d'une procédure négociée conformément à l'article 35 du code des marchés publics.

***La délibération n°2008\_316 est adoptée.***

- **Autorisation donnée à M<sup>me</sup> la Maire de signer les avenants pour les travaux de restructuration suite à un sinistre du bâtiment C du groupe scolaire Nanteuil**

**Rapporteur : M. MONTEAGLE**

L'avenant, objet de cette délibération, concerne les travaux de restructuration qui ont été rendus nécessaires par l'incendie qui est survenu dans le groupe scolaire.

Après quelques péripéties récentes, l'école fonctionne aujourd'hui parfaitement, tout comme le chauffage et la liaison entre les bâtiments B et C est rétablie. Bien que tout l'appareillage électrique et de sécurité ait été vérifié par les prestataires, la commission communale de sécurité et d'accessibilité passera seulement au mois de janvier en raison du déphasage provoqué par l'incendie du bâtiment C.

Les services municipaux se laissent le temps, pendant la préparation de la phase 3 avec l'architecte et les parents, de préparer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la

performance, l'isolation extérieure et les panneaux photovoltaïques, ces travaux étant prévus pour l'année 2010.

Soulignant combien il est difficile de travailler en milieu occupé, **M<sup>me</sup> la Maire** salue les agents qui interviennent sur ce chantier et leur renouvelle la satisfaction et les remerciements de l'ensemble du Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte les avenants aux marchés de travaux qui ont été rendus nécessaires lors du chantier de restructuration suite à un sinistre du bâtiment C du groupe scolaire Nanteuil .

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer les avenants aux marchés passés avec les entreprises dont le montant est fixé ainsi qu'il suit :

lot 1.Maçonnerie - ravalement – Entreprise G. CAVANNA pour un montant de moins 30 596,54 € HT soit moins 36 593,47 € TTC.

lot 2.Menuiseries extérieures – Entreprise R.L.T.H. pour un montant de 4 289 € HT soit 5 129,65 € TTC.

lot 3.Menuiseries intérieures – Entreprise LARIGAUDERIE & Associés pour un montant de 24 758,00 € HT soit 29 610,57 € TTC.

lot 4.Faux-plafonds – Entreprise ARMANDO FRADE pour un montant de 3 575,30 € HT soit 4 276,06 € TTC.

lot 6.Peinture – Entreprise René DUPUIS pour un montant de 2 977,85 € HT soit 3 561,51 € TTC.

lot 7.Plomberie – sanitaire – ventilation mécanique - chauffage – Entreprise VISSOUARN pour un montant de 1 717,11 € HT soit 2 053,67 € TTC.

lot 8 Equipements électriques – Entreprise SOCOTEEL Equipements pour un montant de 25 955,29 € HT soit 31 042,53 € TTC.

Article 3: Le montant initial HT des marchés passe ainsi pour les entreprises :

G. CAVANNA	de	405 035 € HT	à	374 438,46 € HT
R.L.T.H.	de	88 538 € HT	à	92 827 € HT
LARIGAUDERIE & Associés	de	75 235,20 € HT	à	107 185,82 € HT
ARMANDO FRADE	de	69 969,80 € HT	à	73 545,10 € HT
René DUPUIS	de	32 644,28 € HT	à	35 622,13 € HT
VISSOUARN	de	76 669,91 € HT	à	78 387,02 € HT
SOCOTEEL Equipements	de	92 206,64 € HT	à	149 424,69 € HT

Article 4: La dépense supplémentaire, 32 676,01 € HT soit 39 080,51 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, en section d'investissement.

**La délibération n° 2008\_317 est adoptée.**

- **Autorisation donnée à M<sup>me</sup> la Maire de signer les avenants pour les travaux de restructuration du groupe scolaire et du centre de loisirs Nanteuil**

**Rapporteur : M. MONTEAGLE**

L'avenant, objet de cette délibération, concerne la deuxième phase de la restructuration.  
M<sup>me</sup> la Maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants pour les travaux de restructuration du groupe scolaire et du centre de loisirs Nanteuil.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés passés avec les entreprises dont le montant est fixé ainsi qu'il suit :

Lot 2 « Charpentes couverture » - Sté VISSOUARN, pour un montant de moins 7 006,33 € HT

Lot 4 « Cloisons – doublages – plafonds suspendus » Sté STABI CIAM, pour un montant de 4 030,00 € HT

Lot 5 « Menuiseries intérieures - agencement » - Sté BARTHELEMY, pour un montant de 8 917,70 € HT

Lot 9 « Plomberie - sanitaires » Sté FORET Entreprise, pour un montant de 47 741,20 € HT

Lot 11 « Electricité courant forts & faibles » - Sté SOCOTEEL Equipements, pour un montant de 44 647,53 € HT

Lot 13 « Equipements cuisines » Sté 3 C, pour un montant de 31 760,42 € HT

Article 3 : Le montant initial HT des marchés passe ainsi pour les entreprises :

VISSOUARN	de	595 000 € HT	à	587 993,67 € HT
STABI CIAM	de	200 605,60 € HT	à	207 367,80 € HT
BARTHELEMY	de	133 358,86 € HT	à	142 276,56 € HT
FORET Entreprise	de	145 916,60 € HT	à	237 816,90 € HT
SOCOTEEL Equipements	de	268 489,48 € HT	à	360 230,17 € HT
3 C	de	100 890 € HT	à	132 650,42 € HT

Article 4: La dépense supplémentaire, 130 090,52 € HT soit 155 588,27 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, en section d'investissement:.

***La délibération n°2008\_318 est adoptée.***

- **Autorisation donnée à M<sup>me</sup> la Maire de signer les avenants dans le cadre des travaux de restructuration de la crèche « Églantine » à Montreuil**

**Rapporteur : M. MONTEAGLE**

L'avenant, objet de cette délibération, concerne les travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la restructuration de la crèche « Églantine » qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil de 10 places.

Il est à signaler que l'ouverture de cette crèche a été retardée par la défaillance d'une entreprise, ce qui a provoqué une désorganisation des travaux. Les parents qui avaient prévu de mettre leur enfant dans cette crèche ont pu bénéficier de places d'urgence.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants pour les travaux de restructuration de la crèche « Eglantine » à Montreuil.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer les avenants aux marchés passés avec les entreprises dont le montant est fixé ainsi qu'il suit :

Lot 4 : « Cloison – plâtrerie - isolation » - Sté Groupe ISO+, pour un montant de 5 966,80 € HT.

Lot 8 : « Faux-plafonds » Sté GROUPE ISO+, pour un montant de 2 660,35 € HT.

Lot 9 : « Peinture – revêtements de sols souples » - Sté PEINTECHNIC, pour un montant de 1 657,00 € HT.

Lot 11 : « Chauffage – ventilation - plomberie » - Sté MERCIER, pour un montant de 10 801,15 € HT.

Lot 12 : « Electricité – courants forts & faibles » Sté SOCOTEEL Equipements, pour un montant de 22 670 € HT.

Lot 13 : « Espaces verts » - Sté CERCIS, pour un montant de 13 457 € HT.

Article 3: Le montant initial H.T. des marchés passe ainsi pour ces entreprises :

Groupe ISO +	de	38 484,26 € HT	à	44 451,06 € HT
Groupe ISO +	de	59 854,10 € HT	à	62 514,45 € HT
PEINECHNIC	de	141 710,20 € HT	à	143 367,20 € HT
MERCIER	de	199 732,19 € HT	à	210 533,34 € HT
SOCOTEEL Equipement	de	158 499,80 € HT	à	181 169,80 € HT
CERCIS	de	48 500 € HT	à	61 957 € HT

Article 4: La dépense supplémentaire, 57 212.30 € H.T. soit 68 425.91 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, en section d'investissement.

**La délibération n°2008\_319 est adoptée.**

• **Autorisation donnée à M<sup>me</sup> la Maire de signer les avenants dans le cadre des travaux de restructuration de la crèche « Les Pins » à Montreuil**

**Rapporteur : M. MONTEAGLE**

L'avenant, objet de cette délibération, concerne les travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la restructuration de la crèche « Les Pins » qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil de 20 places, la création d'une structure à temps complet et d'une structure en multi-accueil, ainsi que la remise aux normes complète.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants pour les travaux de restructuration de la crèche « Les Pins » à Montreuil.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés passés avec les entreprises dont le montant est fixé ainsi qu'il suit :

Lot 1 « gros-œuvre – démolition - ravalement » - Sté SCGE Exploitation, pour un montant de 70 660,52€ HT

Lot 2 « Charpentes métalliques » Sté LES CHARPENTIERES DE PARIS, pour un montant de 12 973 € HT

Lot 5 « Cloisons – doublage – faux plafonds » - Sté SERTAC, pour un montant de 7 174,46 € HT

Lot 6 « Menuiseries intérieures » Sté LARIGAUDERIE & Associés, pour un montant de 22 643,45 € HT

Lot 7 « Revêtements de sols & murs » - Sté LUDOSOL, pour un montant de 5 492,00 € HT

Lot 11 « Electricité » Sté VD SAS, pour un montant de 27 075,00 € HT

Article 3: Le montant initial H.T. des marchés passe ainsi pour ces entreprises :

SCGE Exploitation	de	510 277, 27 € HT	à	580 937,79 € HT
Les Charpentiers de Paris	de	104 000.00 € HT	à	116 973.00 € HT
SERTAC	de	115 951,68 € HT	à	123 126,14 € HT
LARIGAUDERIE & Associés	de	165 000 € HT	à	187 643,45 € HT
LUDOSOL	de	92 582 € HT	à	98 074 € HT
VD SAS	de	127 300 € HT	à	154 375 € HT

Article 4: La dépense supplémentaire, 146 018,49 € HT soit 174 638,05 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, en section d'investissement:

***La délibération n°2008\_320 est adoptée.***

- **Autorisation donnée à M<sup>me</sup> la Maire de signer l'avenant n° 1 avec la société IDEX pour l'exploitation des installations de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les ensembles immobiliers de la Ville du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 août 2011**

**Rapporteur : M. MONTEAGLE**

L'avenant, objet de cette délibération, concerne la suppression de trois sites qui n'existent plus d'une part (le préfabriqué Théâtre École de Montreuil, le logement du square Alice et celui du 85 rue Saint-Denis), et l'ajout de deux sites (école Louise Michel et le centre de santé Léo Lagrange) d'autre part.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants pour les travaux de restructuration de la crèche « Les Pins » à Montreuil.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés passés avec les entreprises dont le montant est fixé ainsi qu'il suit :

Lot 1 « gros-œuvre – démolition - ravalement» - Sté SCGE Exploitation, pour un montant de 70 660,52€ HT

Lot 2 « Charpentes métalliques » Sté LES CHARPENTIERES DE PARIS, pour un montant de 12 973 € HT

Lot 5 « Cloisons – doublage – faux plafonds» - Sté SERTAC, pour un montant de 7 174,46 € HT

Lot 6 « Menuiseries intérieures » Sté LARIGAUDERIE & Associés, pour un montant de 22 643,45 € HT

Lot 7 « Revêtements de sols & murs» - Sté LUDOSOL, pour un montant de 5 492,00 € HT

Lot 11 « Electricité » Sté VD SAS, pour un montant de 27 075,00 € HT

Article 3: Le montant initial H.T.des marchés passe ainsi pour ces entreprises :

SCGE Exploitation	de	510 277, 27 € HT	à	580 937,79 € HT
Les Charpentiers de Paris	de	104 000.00 € HT	à	116 973.00 € HT
SERTAC	de	115 951,68 € HT	à	123 126,14 € HT
LARIGAUDERIE & Associés	de	165 000 € HT	à	187 643,45 € HT
LUDOSOL	de	92 582 € HT	à	98 074 € HT
VD SAS	de	127 300 € HT	à	154 375 € HT

Article 4: La dépense supplémentaire, 146 018,49 € HT soit 174 638,05 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, en section d'investissement:

***La délibération n°2008\_321 est adoptée.***

**Permis de construire pour les travaux d'aménagement du Centre d'Information et d'Orientation (CIO) en centre de loisirs maternel**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> VIPREY**

Les bureaux du CIO ont été transférés dans l'ex-collège Paul Eluard dont les locaux ont été aménagés à cet effet. Par ailleurs, les locaux rendus disponibles par le déménagement du CIO seront aménagés en centre de loisirs maternel. Il s'agit donc d'accepter le permis de construire pour les travaux d'aménagement du CIO en centre de loisirs maternels, et d'autoriser M<sup>me</sup> la Maire à le signer.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte le permis de construire pour les travaux d'aménagement du Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.) en centre le loisirs maternel.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à le signer.

***La délibération n° 2008\_322 est adoptée.***

- **Autorisation donnée à M<sup>me</sup> la Maire de signer le marché relatif à l'achat de manuels scolaires et matériel didactique**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> VIPREY**

Il s'agit de valider la décision qui avait été prise le 26 juin 2008 par le Conseil municipal qui a accepté le principe d'un appel d'offres concernant le marché relatif à l'achat de manuels scolaires et matériel didactique.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer le marché suivant dès que la délibération sera exécutoire :

Objet du marché : Manuels scolaires et matériel didactique

Choix de la procédure : Appel d'offres ouvert

Nature : bons de commande.

Date de début du marché : à la date de notification

Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois

Nature du marché : manuels scolaires et accompagnement destiné à l'ensemble des écoles de Montreuil afin d'assurer les cours durant l'année scolaire.

Montant annuel prévisionnel global en €HT. : mini 35 000 maxi 80 000

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant s'imputeront sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés : 6067 Achat de matériel

Entreprise retenue : Pichon, ZI Molina la Chazotte, 97 rue Jean Perrin, 42353 La Talaudière Cedex

***La délibération n°2008\_323 est adoptée.***

- **Autorisation donnée à M<sup>me</sup> la Maire de signer le marché relatif à location et maintenance du parc de photocopieurs**

**Rapporteur : M. CUFFINI**

Le marché, objet de la délibération, établi pour une durée de trois ans ferme, porte sur la location et la maintenance du parc de photocopieur.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer le marché suivant dès que la délibération sera exécutoire :

Objet du marché : location et maintenance du parc de photocopieurs

Choix de la procédure : Appel d'offres ouvert

Nature : bons de commande.

Date de début du marché : 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Durée du marché : 3 ans ferme

Nature du marché :

Ce marché concerne la location et maintenance du parc de photocopieurs de la ville de Montreuil (93), à savoir :

- ▶ Les photocopieurs destinés aux services administratifs qui sont localisés dans la tour administrative et les différents bâtiments publics de la ville,
- ▶ Les photocopieurs destinés aux écoles élémentaires et maternelles de la ville soit environ 45 points.

Montant annuel prévisionnel global en €HT. : Mini :80 000 Maxi : 150 000 euros HT

Montant annuel prévisionnel global en €TTC : Mini : 95 680 maxi 179 400 euros TTC

L'entreprise retenue est la société Toshiba située au 7 rue ampère BP 136, 92804 Puteaux cedex

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant s'imputeront sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

***La délibération n°2008\_324 est adoptée.***

- **Remboursement de frais de mission engagés par un élu du Conseil municipal.**

**Rapporteur : M. GAILLARD**

M. PETITJEAN a eu pour mission d'assister aux quatrièmes ateliers de l'Observatoire national des agendas 21 locaux qui a eu lieu en octobre dernier à Lyon. À cet effet, il a engagé des dépenses de 304,13 €

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par

39 voix pour

12 abstentions : J. P. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, D. ATTIA, J. J. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALD, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, B. REBELLE, J. PRADOS

Ne prend pas part au vote (en application de l'article L.2131-11 CGCT) : P. PETITJEAN

DECIDE :

Article 1 : Autorise le remboursement des frais de mission engagés par M. Patrick PETITJEAN à l'occasion de sa participation au 4ème atelier de l'Observatoire national des agendas 21 locaux les 15 et 16 octobre 2008 à Lyon pour un montant de 304,13 €.

Article 2 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours sous les rubriques : nature : 6532 frais de mission, fonction 02010.

***La délibération n° 2008\_325 est adoptée.***

- **Actualisation des tarifs des salles municipales mises à disposition du public et des diverses prestations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

**Rapporteur : M. TUAILLON**

La Ville possède de nombreuses salles qui sont prêtées aux associations et parfois louées aux particuliers pour y célébrer différents événements. Il est proposé une réactualisation des tarifs de location des salles aux particuliers, réactualisation modeste de 2,53 % qui s'explique par la nécessité d'intégrer certaines hausses (tarif de l'énergie, taxes diverses ou d'entretien et fournitures).

Le principe d'une tarification spécifique a été retenu pour les agents communaux qui souhaitent louer une salle. Par ailleurs, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter la participation des associations qui décident de profiter des formations qui sont dispensées à la Maison des associations. Elle a également décidé de renforcer l'effort de la Ville à destination de la formation des dirigeants associatifs, notamment sur les domaines liés à la gestion et à l'élaboration de documents comptables et budgétaires.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Fixe les tarifs de location des salles municipales mises à disposition du public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 comme proposé dans les 2 tableaux en annexe.

Article 2 : Fixe les tarifs de reprographie et de formations en direction des associations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 comme proposé dans le tableau en annexe.

***La délibération n°2008\_326 est adoptée.***

- **Attribution de subventions sur projet à diverses associations**

**Rapporteur : M. TUAILLON**

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville au mouvement associatif, il est proposé d'accorder une subvention sur projet aux associations suivantes : Association française contre les myopathies ; Association Capoeira Cauim, Association Le Jardin de la lune ; Association Boule de Neige.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

Article 1 : Accorde une subvention sur projet aux associations suivantes :

A l'unanimité

**A.F.M (Association Française contre les Myopathies)**

Soutien au voyage de personnes handicapées afin de les aider à rompre l'isolement et leur permettre d'accéder aux vacances 700 €

A l'unanimité

**Association CAPOEIRA CAUIM**

Soutien à l'association pour le baptême de clôture marquant la progression des élèves en Capoeira (60 élèves). Ouvert au public, cet événement permet de mesurer le travail effectué tout au long de l'année et de promouvoir l'activité 500 €

A l'unanimité

**Association Le Jardin de la lune**

Aide à l'association pour l'organisation d'un repas médiéval animé lors des journées du patrimoine. 100 €

A l'unanimité

Ne prend pas part au vote (en application de l'article L.2131-11 CGCT) : S. GUAZZELLI

**Association Boule de neige**

Soutien au projet de l'association « Même pas peur ? » visite du salon du livre dont le thème est « peurs et frissons », création d'ateliers de parole et de lecture pour les enfants. 600€

**Soit un total 1900€**

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget 2008 de la ville selon l'imputation budgétaire suivante :

nature : 6574 :Subventions de fonctionnement aux autres organismes privés

fonction : 025 Aide aux associations

***La délibération n°2008\_327 est adoptée.***

- **Conventions de financement entre la Ville et chacune des unions locales syndicales de Montreuil CGT, FO, SNU-IPP, CFE-CGC, CFTC, l'union départementale CFDT de Seine-Saint-Denis et l'union syndicale Solidaires de la Seine-Saint-Denis**

**Rapporteur : M. TUAILLON**

*« Le rassemblement des citoyens dans des organisations, mouvements, associations, syndicats, est une condition nécessaire au fonctionnement de toute société civilisée bien structurée », disait l'ancien Président Václav Havel.*

Les collectivités territoriales n'ont pas le droit de concourir au financement des organisations syndicales, à l'exception toutefois des unions locales parce qu'elles concourent au développement économique, social et culturel de la collectivité ; cependant, il ne s'agit pas d'un soutien obligatoire.

L'aide apportée par les unions locales syndicales, tant pour les habitants de Montreuil que pour les employés qui y travaillent sans pour autant y résider, s'avère toujours de plus en plus nécessaire. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions de financement pour l'année 2008 avec chacune des différentes unions locales, pour un montant total de 61 916 € qui viendra compléter une première somme versée en début d'année à hauteur de 37 800 €.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention à passer du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 entre la ville et l' unions locales syndicale de Montreuil C.G.T.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la convention entre la ville de Montreuil et l'union locale syndicale de Montreuil C.G.T.

Article 3 : Approuve la convention à passer du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 entre la ville et l' unions locales syndicale de Montreuil F.O.

Article 4 : Autorise Madame la Maire à signer la convention entre la ville de Montreuil et l'union locale syndicale de Montreuil F.O.

Article 5 : Approuve la convention à passer du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 entre la ville et l' unions locales syndicale de Montreuil SNU-IPP:

Article 6 : Autorise Madame la Maire à signer la convention entre la ville de Montreuil et l'union locale syndicale de Montreuil SNU-IPP.

Article 7 : Approuve la convention à passer du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 entre la ville et l' unions locales syndicale de Montreuil CFE-CGC.

Article 8 : Autorise Madame la Maire à signer la convention entre la ville de Montreuil et l'union locale syndicale de Montreuil CFE-CGC.

Article 9 : Approuve la convention à passer du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 entre la ville et l' unions locales syndicale de Montreuil CFTC.

Article 10 : Autorise Madame la Maire à signer la convention entre la ville de Montreuil et l'union locale syndicale de Montreuil CFTC.

Article 11 : Approuve la convention à passer du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 entre la ville et l'union départementale C.F.D.T de Seine-Saint-Denis.

Article 12 : Autorise Madame la Maire à signer la convention entre la ville de Montreuil et l'union départementale C.F.D.T de Seine-Saint-Denis.

Article 13 : Approuve la convention à passer du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 entre la ville et l'Union syndicale SOLIDAIRES de la seine Saint Denis.

Article 14 : Autorise Madame la Maire à signer la convention entre la ville de Montreuil et l'Union syndicale SOLIDAIRES de la seine Saint Denis.

Article 15 : Accorde une subvention aux unions locales syndicales de Montreuil

Union départementale CFDT de Seine-Saint-Denis au titre de la convention établie pour l'année 2008. 7 775 €

Soit, au titre de la présente convention, un total de 15 775 € dont 8000 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget primitif 2008 (voté le 13 décembre 2007)

Union locale CFTC de Montreuil au titre de la convention établie pour l'année 2008. 5 521 €

Union locale CGC de Montreuil au titre de la convention établie pour l'année 2008. Soit, au titre de la présente convention, un total de 8352 € dont 1800 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget primitif 2008 (voté le 13 décembre 2007)	6 552 €
Union locale CGT de Montreuil au titre de la convention établie pour l'année 2008. Soit, au titre de la présente convention, un total de 50 875 € dont 20000 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget primitif 2008 (voté le 13 décembre 2007).	30 875 €
Union locale F.O de Montreuil au titre de la convention établie pour l'année 2008. Soit, au titre de la présente convention, un total de 8987 € dont 5000 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget primitif 2008 (voté le 13 décembre 2007)	3 987 €
Union locale SNU-IPP de Montreuil au titre de la convention établie pour l'année 2008. Soit, au titre de la présente convention, un total de 2457 € dont 1000 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget primitif 2008 (voté le 13 décembre 2007).	1 457 €
Union syndicale SOLIDAIRES de la Seine-Saint-Denis au titre de la convention établie pour l'année 2008. Soit, au titre de la présente convention, un total de 7749 € dont 2000 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget primitif 2008 (voté le 13 décembre 2007).	5 749 €
	<b>61 916 €</b>

Article 16 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget 2008 de la ville selon l'imputation budgétaire suivante :

6574 – Subventions de fonctionnement aux autres organismes privés  
025 Aide aux associations F642

**La délibération n°2008\_328 est adoptée.**

• **Approbation de la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Foyer montreuillois des Anciens combattants et Victimes de guerre »**

**Rapporteur : M. TUAILLON**

C'est en 1935 que fut fondée l'association du Foyer montreuillois des Anciens combattants et Victimes de guerre. L'action de ce foyer ne se limite pas aux deux premiers conflits mondiaux, elle a ensuite déployé son appui à destination des combattants et victimes des guerres dites de la décolonisation, puis des conflits plus récents, que ce soit en Yougoslavie, dans le Golfe, en Afrique et aujourd'hui en Afghanistan.

Le Foyer montreuillois mène une action importante pour faire reconnaître les droits de ceux qui sont allés défendre notre drapeau et nos valeurs au péril de leur vie. Il convient de rendre hommage à l'action inébranlable de son président qui a longtemps dialogué et répondu aux interrogations nombreuses des collégiens et lycéens de Montreuil sur le sujet de la Seconde Guerre mondiale et son ignoble Shoah.

**M<sup>me</sup> PRADOS** se félicite que la deuxième partie de la subvention soit versée dans le cadre de la signature de la convention. Les élus de la minorité se sont déjà exprimés sur la durée de cette convention et ne reviendront pas sur cette question, néanmoins ils seront vigilants sur les futures conventions à passer avec le Foyer des anciens combattants.

Jean Jaurès disait, « *le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage* » ; dans la situation que l'on connaît aujourd'hui, il est encore plus important de faire tout ce travail de mémoire qui est mené par le Foyer des anciens combattants. Par ailleurs, il serait

opportun de partager la réflexion qui anime Montreuil sur la façon de commémorer au mieux ces cérémonies avec ceux qui font vivre cette mémoire depuis toujours dans la ville.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

Ne participent pas au vote (article L2131-11 CGCT) : A MONTEAGLE et B. BARRY

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention de financement avec l'association Foyer Montreuillois des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour la période du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la convention de financement entre la Ville de Montreuil et l'association «Foyer Montreuillois des anciens Combattants et Victimes de Guerre ».

***La délibération n°2008\_329 est adoptée.***

- **Approbation de la convention avec la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) pour des permanences au sein du Point d'Accès au Droit du centre-ville, sis au 12 bd Rouget de L'Isle**

**Rapporteur : M. CALLES**

La Ville est très attachée à la lutte contre les discriminations, à la défense des victimes et au développement de l'accès au droit. Éminemment transversales, ces thématiques doivent être encouragées à tous les niveaux.

Aujourd'hui, la HALDE a choisi la ville de Montreuil et quatre autres villes de Seine-Saint-Denis pour mettre en place des permanences d'une demi-journée par semaine. Cette permanence, dont l'accès serait gratuit pour les Montreuillois, pourraient démarrer dès le mois de décembre et se tiendrait dans les locaux du PAD.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention jointe à passer entre la Ville de Montreuil et la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) et son annexe,

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la présente convention et son annexe,

***La délibération n°2008\_330 est adoptée.***

- **Approbation de la convention avec l'Ordre des avocats du Barreau de Seine-Saint-Denis pour des permanences au sein du Point d'Accès au Droit du centre-ville, sis au 12 bd Rouget de L'Isle**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> BOURDAIS**

Dans le cadre de la convention qu'il est proposé d'approuver, les avocats qui interviendront dans les permanences seront des avocats de Montreuil ou des villes limitrophes. Les permanences se tiendront trois fois par semaine à raison de trois heures chaque fois.

Avec ce partenariat, la Ville entend augmenter l'offre de services en direction des Montreuillois et mettre en cohérence ses actions avec celles déjà lancées sur le département par le barreau de Seine-Saint-Denis.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention jointe à passer entre la ville de Montreuil et l'Ordre des Avocats du Barreau de la Seine Saint Denis,

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la présente convention,

Article 3 : Verse pour l'ensemble des prestations la somme de 22 840 € TTC annuels à la caisse autonome de règlements pécuniaires des avocats (CARPA).

La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice 2009 sous le rubrique suivante :

Nature : 65 74 - Subvention de fonctionnement

Fonction : 1100-F22260 - Service des affaires civiles

***La délibération n°2008\_331 est adoptée.***

- **Convention de groupement de commande entre la ville de Montreuil et l'association F3E (Fonds pour la promotion des études préalables, études transversales, évaluations) pour la réalisation d'études ou d'évaluations**

**Rapporteur : M. GAILLARD**

La ville de Montreuil est engagée dans des actions de coopération avec onze collectivités étrangères et elle a adhéré à l'association F3E en juin 2008 qui est reconnue pour ses capacités et son expertise en matière de politiques publiques de coopération.

Cette délibération vise à autoriser la formation d'un groupement de commande qui permettra à la Ville d'organiser à parts égales avec l'association cette expertise de politique internationale.

**M. LE CHEQUER** exprime le point de vue du groupe de la *Gauche unie et citoyenne*

Les élus du groupe de la *Gauche unie et citoyenne* voteront contre cette délibération. Ils ne trouvent pas très opportun le choix de F3E qui va se trouver à la fois juge et partie. En effet, cette association sera chargée de l'appui à l'élaboration du cahier des charges, de la corédaction du lancement des appels d'offres, etc. et son président n'est autre que M. CUFFINI.

Il ne s'agit pas de remettre en cause l'intégrité de M. CUFFINI, néanmoins il faut admettre qu'il est difficile de rester complètement neutre lorsqu'on veut engager un processus d'évaluation dans une telle situation.

### Réponse de M<sup>me</sup> la Maire

Il va sans dire que cette question a été évoquée, mais il n'y a pas de raison d'éliminer des bureaux d'études au prétexte que la municipalité en connaît les membres, si la qualité du travail est exceptionnelle, ce qui est le cas, et si la crédibilité de l'organisme est avérée, ce qui est également le cas. Pour sa part, l'intégrité de M. CUFFINI ne fait aucun doute.

### Intervention de M. REBELLE du groupe *Socialiste*

À l'époque où lui-même était président du F3E, dont il a d'ailleurs été le cofondateur, cette association a financé des évaluations et des études pour le compte de municipalités ou d'autres associations, sans qu'il soit besoin d'établir une convention spécifique. À moins que les règles de cette association aient changé notablement, il comprend mal l'intérêt ni la nécessité de cette convention. D'autant qu'il craint qu'une convention spécifique ait tendance à orienter les travaux conduits par cette évaluation.

Par ailleurs, si l'on peut concevoir que la mairie de Montreuil siège en tant qu'adhérente du F3E, en revanche, on peut considérer qu'il y a un risque de conflit d'intérêt si le président du F3E est également représentant de la municipalité.

### Réponse de M<sup>me</sup> la Maire

M. CUFFINI n'est pas le représentant de la Ville au sein du F3E. D'autre part, en tant que président du F3E, il ne participera pas au vote de cette délibération.

**M. CUFFINI** précise par ailleurs qu'il découvre seulement ce soir le détail du texte qui est présenté, car il veille à ne pas mélanger un certain nombre d'activités. Il ajoute que c'est effectivement la première fois que le F3E passe une convention de ce type avec une collectivité locale, car c'est à la demande du service juridique de la ville de Montreuil que cette convention est établie, ce que confirme **M. TUAILLON** ;

### Intervention de M. DESGRANGES, Conseiller municipal délégué à l'Innovation sociale et à l'Économie sociale et solidaire ; membre de la commission d'appel d'offres :

Par rapport au sujet tel qu'il était posé, la forme du groupement de commande semblait la plus appropriée et a été confirmée par le service juridique. De ce fait, le choix qui a été fait de passer une convention s'imposait pour des raisons de sécurisation juridique, pour éviter les conflits d'intérêts, compte tenu de la position respective des différents acteurs sur ce sujet. C'est une question qui a été débattue, qui a été examinée attentivement à la fois par les élus et par les services compétents, et les membres de la commission d'appel d'offres ont été convaincus que c'était la meilleure solution possible.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

38 voix pour,

11 voix contre : J. P. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, D. ATTIA, J. J. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALD, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, B. REBELLE

1 abstention : J. PRADOS

Ne participent pas au vote (article L2131-11 CGCT) : E. CUFFINI, A. TUAILLON

DECIDE :

Article 1 : Approuve les termes de la convention de groupement de commande entre la ville de Montreuil et l'association F3E pour la réalisation d'études ou évaluations portant sur les projets mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques de coopération décentralisée de la ville de Montreuil.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention.

***La délibération n°2008\_332 est adoptée.***

- **Acceptation du projet d'accord transactionnel entre la Ville de Montreuil et l'agence KTS Tourisme et voyages pour la résiliation de deux marchés à procédure adaptée concernant l'envoi d'une délégation de 60 personnes aux Jeux olympiques de Pékin**

**Rapporteur : M. TUAILLON**

Alors que le monde entier s'était ému de la brutale répression qui sévissait au Tibet à quelques semaines des événements olympiques de 2008, des voix se sont élevées à Montreuil pour que la nouvelle municipalité renonce à un projet dispendieux qui avait été décidé quelques mois plus tôt et qui projetait d'envoyer une délégation de 60 personnes pour aller assister aux Jeux olympiques de Pékin.

Pour des raisons d'intérêt général, la ville de Montreuil a donc procédé à l'annulation de ce projet et proposé de parvenir à un accord amiable tenant compte du préjudice subi par l'agence KTS Tourisme et voyages.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

40 voix pour,

12 refus de vote : J. P. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, D. ATTIA, J. J. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALID, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, B. REBELLE, J. PRADOS

DECIDE :

Article 1 : Approuve les termes du projet de protocole d'accord entre la Ville de Montreuil et l'agence KTS Tourisme et voyages pour la résiliation des deux marchés à procédure adaptée concernant l'envoi d'une délégation de 60 personnes aux Jeux Olympiques de Pékin.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la présente convention.

Article 3 : Dit que la recette sera imputée sur le compte : Nature 6251, Fonction : 048 (Echanges internationaux)

***La délibération n°2008\_333 est adoptée.***

- **Convention générale relative au dépôt, à la conservation, sauvegarde et restauration des films cinématographiques.**

**Rapporteur : M. CHAIZE**

Le service Archives a retrouvé dans une de ses salles, des bobines d'un film datant de 1948, intitulé « Montreuil ou la marche du progrès ». Ce film de 16 minutes montre les séquelles et les conséquences de la guerre sur la ville, le travail du Conseil municipal et son action en faveur de la jeunesse dans les crèches, les dispensaires, les colonies de vacances comme Saint-Bris et Berck ainsi que le centre du Parc Montreau.

La bonne qualité du film a permis aux archives départementales, où les bobines sont déposées momentanément, d'éditer un DVD pour faciliter l'usage de ce document. Toutefois, afin de conserver ce film unique et historique dans les meilleures conditions, il est proposé de signer une convention avec le Centre National de la Cinématographie dont la mission est la conservation des films confiés en dépôt.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la délibération sera exécutoire.

***La délibération n°2008\_334 est adoptée.***

- **Réactualisation du règlement intérieur des équipements sportifs municipaux**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> HEUGAS**

Le règlement intérieur des équipements sportifs municipaux aujourd'hui en vigueur dans la commune date de 1993. Il convient donc de mettre à jour ce document indispensable au bon fonctionnement des installations recevant du public et ainsi l'adapter au contexte local, mais aussi aux activités qui s'y déroulent.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : Accepte le contenu de ce nouveau règlement intérieur.

Article 2 : Décide de son application dans tous les équipements publics sportifs propriété de la ville.

***La délibération n°2008\_335 est adoptée.***

- **Mise en place d'un tarif supplémentaire au stade nautique Maurice Thorez suite à l'ouverture au public d'une activité musculation**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> HEUGAS**

Depuis sa restructuration, le stade nautique connaît un succès grandissant auprès du public, avec une demande supplémentaire d'activité. Celle-ci étant totalement intégrée dans un espace dont l'accès est déjà payant, il convient de mettre en place un tarif

complémentaire adapté à cette activité. Cette nouvelle prestation prendra effet en janvier 2009, en même temps qu'une modification des horaires d'ouverture de la piscine.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : Accepte l'ouverture d'une activité musculation proposée à la population et son accès payant par le biais d'un tarif unique regroupant les activités musculation et baignade sous la forme d'un pass.

Article 2 : Fixe les droits de ce pass sur les tarifs suivants :

Pour les personnes domiciliées à Montreuil :

- 7€ par personne et par entrée
- 56€ pour un carnet de 10 entrées

Pour les personnes non domiciliées à Montreuil :

- 9€ par personne et par entrée
- 70€ pour un carnet de 10 entrées

Article 3 : Détermine le prix du renouvellement d'une carte d'accès sans contact perdue par l'utilisateur à 2€ pièce, la première étant comprise dans le tarif acquitté par l'utilisateur.

***La délibération n°2008\_336 est adoptée.***

• **Convention entre la Direction régionale de l'environnement d'Île-de-France et la ville de Montreuil relative à la première phase des travaux de restauration du site classé des Murs à Pêches**

**Rapporteur : M. PETITJEAN**

Il s'agit d'une nouvelle pièce dans le dispositif que la municipalité met en place sur la question des Murs à Pêches. Cette convention d'une durée de trois ans avec la DIREN a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la restauration des murs sur le secteur du site classé sera organisée et financée.

Cette convention va permettre à la ville de reprendre la main sur le dossier de restauration des murs avec une équipe dédiée au pilotage opérationnel de la restauration des murs, sera au sein de ses services, un cahier des charges rédigé avec le comité du pilotage du secteur classé sous l'autorité de la préfecture et par un bureau d'études. La quasi-totalité de l'argent devra être consacré à la restauration effective des murs en faisant appel à des prestataires professionnels retenus et sélectionnés par la Ville selon les formes prévues par le Code des marchés publics. Une petite partie de cet argent pourrait être consacrée à des études relatives à la pollution, une autre (20 % environ) pourrait être reversée à des associations qui participent à la restauration des murs.

**M. REBELLE** exprime le point de vue du groupe *Socialiste*

Un précédent débat avait eu lieu dans cette assemblée sur un projet de restauration des murs à pêches qui faisait l'objet d'un chantier d'insertion. L'équipe de la majorité municipale avait semble-t-il reconnu l'intérêt de cette approche associant à la fois formation,

réhabilitation des murs et insertion professionnelle de jeunes Montreuillois. Est-il prévu, dans le cadre de cette convention, de prolonger ce type d'initiative ?

### **Réponse de M<sup>me</sup> la Maire**

Si la municipalité travaille avec des partenaires qui emploient les meilleures techniques pour réhabiliter les murs, la réalisation des chantiers par le biais des structures d'insertion lui paraît une excellente chose. En revanche, ainsi qu'il l'a été dit et répété maintes fois, il n'y a pas de droit de tirage acquis pour une association *ad vitam aeternam* sur ce programme. L'idée qu'il puisse y avoir plusieurs partenaires sur le projet est tout à fait envisagée.

### **Réponse de M. PETITJEAN, Maire adjoint chargé de la Politique de la ville et du Développement durable**

La part de 20 % de la somme totale qui sera mobilisée et qui pourra être reversée à des associations, pourra l'être notamment à des associations d'insertion qui travaillent sur la restauration des murs. Par ailleurs, la priorité sera de faire appel à des professionnels, mais il est évident que dans le cadre de la politique de la ville, les services insisteront pour inclure des clauses d'insertion dans les appels d'offres.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention dès que la délibération sera exécutoire.

Article 3 : La subvention en résultant sera créditée sur les budgets des exercices concernés, en section d'investissement.

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter tous les financements ou subventions susceptibles de l'être en vue de la restauration des murs à pêches et de la valorisation du site classé des murs à pêches.

***La délibération n°2008\_337 est adoptée.***

- **Approbation de la convention avec le Conseil régional d'Île-de-France pour la réalisation d'agendas 21 locaux.**

### **Rapporteur : M. PETITJEAN**

La ville de Montreuil s'était engagée en 2006 dans un agenda 21 et un prédiagnostic avait été rendu à l'automne 2006 sur une évaluation de la politique de la ville et des services pour le développement durable. Le processus s'était poursuivi par la présentation d'un projet au conseil régional d'Île-de-France ainsi qu'au conseil général. Le projet avait été retenu par les deux collectivités. Une première convention avait été signée avec le conseil général, puis une deuxième convention avait été adoptée par la commission permanente du conseil régional d'Île-de-France en novembre 2006. En janvier 2007, pour des raisons probablement multiples, le processus avait été interrompu et la convention votée par le conseil régional Île-de-France n'avait jamais été soumise au Conseil municipal.

La municipalité a décidé de reprendre le processus bloqué depuis deux ans, en soumettant cette convention en l'état au Conseil municipal pour éviter de reprendre des délibérations au conseil général.

Tout le monde dans cette assemblée est certainement convaincu de l'intérêt de la démarche et des agendas 21 en général, et du besoin de ne pas faire trop de discours généraux sur la question, mais de considérer que l'essence d'un agenda 21 aujourd'hui, c'est l'élaboration, en participation avec la population, d'un programme d'actions à partir d'une série de diagnostics déjà réalisés sur le volet à la fois environnemental, social et démocratique.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve la « convention pour la réalisation d'agendas 21 locaux » avec le Conseil régional Ile-de-france

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la-dite convention.

***La délibération n°2008\_338 est adoptée.***

- **Approbation de la programmation 2008 relative à la convention entre la ville de Montreuil et le conseil régional d'Île-de-France au titre de la politique de ville, pour le volet « animation sociale des quartiers » (financements en fonctionnement)**

**Rapporteur : M. PETITJEAN**

Cette délibération vise à répartir le montant prévu dans la convention qui a été adoptée par le Conseil municipal dans sa séance du mois de septembre dernier. Le conseil régional ayant changé dans des délais extrêmement courts les critères qui devaient être appliqués pour pouvoir bénéficier de ces subventions, les associations montreuilloises et les services de la ville n'ont pas réussi à monter suffisamment de dossiers dans les délais pour pouvoir bénéficier de la totalité de la somme mobilisable sur 2008, aussi un report sur 2009 a été demandé au conseil régional.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve la programmation suivante pour l'application de la convention entre la Ville de Montreuil et le Conseil régional d'Île-de-France au titre de la politique de ville, pour le volet « Animation sociale des quartiers (financements en fonctionnement) :

**Association La Mauvaise Herbe**

Offres culturelles et éducatives dans l'équipement de proximité Les Roches : action en direction de 5 écoles de Montreuil-Est

4 650 euros

**Association Toit Accueil Vie**

Ludothèque 1,2,3...Soleil

6 000 euros

**Association Vire Volte**

Lien parent-enfant, éveil artistique et petite enfance 5 000 euros

**Association Quartier Ruffins –Théophile Sueur**

Faire vivre le quartier et améliorer la citoyenneté active 3 585 euros

**Ville de Montreuil**

Réalisation d'après-midi jeux à Montreuil - Le Morillon 1 300 euros

**Montant total sollicité 20 535 euros**

Les fiches relatives à ladite programmation et destinées à la Région sont annexées à la présente délibération.

Article 2 : Accepte, sous réserve d'une décision conforme de la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France, l'encaissement de la subvention en découlant et sa redistribution en application des principes définis dans la convention entre la Ville de Montreuil et le Conseil régional d'Ile-de-France au titre de la politique de ville, pour le volet « Animation sociale des quartiers (financements en fonctionnement). Dans ce but, la Maire est également autorisée à signer les actes relatifs à ces démarches.

La recette en résultant pour la Ville de Montreuil sera inscrite au budget général sur l'imputation budgétaire suivante : Nature : 7472 subventions et participations (Région).

***La délibération n°2008\_339 est adoptée.***

- **Emplacement réservé C9 – Acquisition sur M<sup>me</sup> WINTZ Céline d'une partie de la parcelle cadastrée section J n° 378 dans le cadre du permis de construire n° 93 048 05 B 0177 concernant le bien sis 57-61 avenue du Président Salvador Allende**

**Rapporteur : M. MARTINEZ**

Cette délibération technique concerne l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de 142,56 m<sup>2</sup>.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve l'acquisition, à titre gratuit, sur Madame WINTZ Céline d'une portion de parcelle cadastrée section J n° 378 d'une superficie d'environ 142,56 m<sup>2</sup> située dans l'emplacement réservé C9,

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer les actes à intervenir.

***La délibération n°2008\_340 est adoptée.***

- **Acquisition par la ville sur M. CAMUS Bernard Louis d'une emprise foncière de 12 m<sup>2</sup> cadastrée section CP n°s 259p et 69p provenant de la propriété sise avenue Victor Hugo et comprise dans l'opération d'aménagement du carrefour avenue Victor Hugo/avenue Pierre Brossolette**

**Rapporteur : M. MARTINEZ**

Cette délibération technique concerne l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de 12 m<sup>2</sup>.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Modifie la délibération n° 2006-298 du 5 octobre 2006.

Article 2 : Approuve l'acquisition à l'euro symbolique sur Monsieur CAMUS Bernard Louis d'une emprise foncière de 12 m<sup>2</sup>, selon le mesurage du géomètre, cadastrée section CP n°s 69p et 259p intégrée dans l'opération d'aménagement du carrefour avenue Victor Hugo/avenue Pierre Brossolette.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

***La délibération n°2008\_341 est adoptée.***

- **Acquisition par la ville de Montreuil sur les consorts GOMEZ-PISCINA des propriétés sises 12 rue Irénée Lecocq cadastrées section M n°s 249/282 et 34 rue des Ramenas cadastrée section M n° 233**

**Rapporteur : M. MARTINEZ**

Cette délibération concerne l'acquisition d'une propriété située le long de l'avenue paysagère qui accueillera le futur tramway pour la somme de 398 200 €, prix d'acquisition inférieur à l'estimation des Domaines.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve l'acquisition des propriétés sises 12 rue Irénée Lecocq cadastrées section M n°s 249/282 et 34 rue des Ramenas cadastrée section M n° 233 appartenant aux consorts GOMEZ-PISCINA au prix de 330 000 € et 68 200 € augmenté des frais de notaire.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

***La délibération n°2008\_342 est adoptée.***

- **Cession de la propriété communale située à Bois Douzein, cadastrée ZT n° 128 et n° 231 au profit de la SCI « Village de Douzein » en cours de constitution représentée par M. Michel MILLOT et approbation de la promesse de vente**

**Rapporteur : M. MARTINEZ**

Il est proposé au Conseil municipal de céder une propriété communale que la Ville avait acquis dans les années cinquante. L'équipe municipale aurait préféré ne pas avoir à céder

ce centre de vacances afin d'y accueillir des familles et des enfants et en tout cas le trouver en meilleur état que celui dans lequel il est. Ce patrimoine s'est en effet fortement dégradé au cours des années et les risques d'insécurité se sont amplifiés. En outre, faute de gardiennage depuis le départ à la retraite du dernier gardien, la propriété communale a été pillée de fond en comble.

La municipalité a donc décidé de céder cette propriété et a retenu l'offre la mieux-disante qui se situe à un prix de cession de 306 000 €, quand l'avis des Domaines, qui avait été rendu bien avant la dégradation des lieux, donnait un prix de 200 000 €.

#### **Intervention de M. SEREY** du groupe *Communiste*

Il est évident que l'on ne peut que regretter la décision de ne pas renouveler le gardiennage de cette propriété qui a été l'une des principales causes de sa dégradation accélérée. Cependant, une accumulation d'événements malheureux a contraint la municipalité à fermer ce centre, notamment l'avis négatif émis par la commission de sécurité, la demande de fermeture complète par la commission jeunesse et sports à une période où des affaires de pédophilie dans les centres de vacances avaient été révélées, et enfin la tempête de 1999.

#### **Intervention de M. MOSMANT**, Maire adjoint chargé du logement

Cette délibération met M. MOSMANT en colère. Elle est peut-être le fruit de la faute à « pas de chance », mais elle résulte surtout d'erreurs dans les choix. Le choix que l'ancienne équipe municipale a fait en n'entretenant pas les centres de vacances de la ville est un choix impardonnable.

M. MOSMANT a bien conscience que l'état de dégradation de l'ensemble du site est tel qu'il n'est pas possible pour la Ville de le restaurer ; il comprend aussi que la nature et le niveau de ces dégradations ne permettent pas à la municipalité d'attendre des jours meilleurs pour réhabiliter.

Néanmoins, il a le sentiment qu'en vendant cette propriété, la Ville s'oriente vers une offre de vacances totalement standardisée, externalisée, c'est-à-dire achetée au privé, au prétexte que les « bonnes vieilles colos » n'attireraient plus ni les enfants ni les parents. En vendant cette propriété, la municipalité cède à la propagande de cette espèce de capitalisme marchand qui prône d'acheter plutôt que de produire, et qui prône l'efficacité des prestations privées par rapport à celles du service public. Pire encore, par cette vente, c'est la capacité de la Ville à répondre à ce qu'il croit être un besoin vital des Montreuillois dont on se prive.

#### **Intervention de M. SEREY** du groupe *Communiste*

L'ancienne municipalité a fait preuve de sa volonté de permettre aux enfants montreuillois de partir en vacances dans de bonnes conditions et dans l'esprit qui vient d'être dit en rénovant notamment le centre d'Alleverd. En revanche, elle s'est trouvée dans l'obligation de faire des choix de gestion quand elle a pris à regret la décision céder le centre de Bourron-Marlotte. Au-delà des principes politiques, les collectivités se trouvent confrontées à des choix de gestion, et c'est ce qu'est en train de découvrir la nouvelle équipe municipale.

#### **Réponse de M<sup>me</sup> la Maire**

La municipalité se trouve confrontée à des choix de gestion, mais aussi à l'héritage du passé. Elle ne souhaite pas entendre des leçons de morale sur la façon dont on peut, après avoir pris des responsabilités, découvrir les rigueurs de la gestion. La réalité est que l'ancienne municipalité a effectivement laissé se dégrader ce patrimoine pour diverses raisons plus ou moins bonnes.

#### **Intervention de M. MOLOSSI** du groupe *Socialiste*

Pendant les quelques années où il a eu à gérer cette délégation, Montreuil a été l'une des villes qui a le plus longtemps tenu bon sur ce que M. MOSMANT appelle l'uniformisation de l'offre de vacances. Comme lui sans doute, M. MOLOSSI continue de croire à l'éducation

populaire et au fait que la Ville n'avait pas nécessité absolue à tout sous-traiter, et c'est aussi pour M. MOLOSSI un déchirement d'avoir à voter cette délibération.

Pour clore le débat, **M<sup>me</sup> la Maire** affirme qu'elle est pour sa part convaincue qu'entre la standardisation de vacances commerciales et les vacances entre soi à l'ancienne, il y a une troisième voie possible. Le secteur de l'éducation populaire travaille à des formules qui associent la diversité, la qualité, la mixité, le mélange des populations, des expériences, etc. Il existe également des villes qui travaillent ensemble pour gérer des équipements accessibles à des populations variées.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Constate la désaffectation de ce bien à usage de centre de vacances.

Article 2 : Approuve la cession de la propriété communale située à Bois Douzein, cadastrée section ZT n°128 et n°231, d'une superficie totale de 151 029 m<sup>2</sup>, au profit de la SCI « Village de Douzein » en cours de constitution représentée par M. Millot Michel au prix de 306 000 € frais de notaire inclus.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la promesse de vente et l'acte notarié à intervenir.

***La délibération n°2008\_343 est adoptée.***

- **Cession des parcelles cadastrées section A n<sup>os</sup> 284, 286, 287, 288, 289, 696, 699 et 701 au profit de la ville d'Ecrille et approbation de la résiliation partielle du bail emphytéotique entre la ville de Montreuil et la CCAS EDF-GDF**

**Rapporteur : M. PETITJEAN**

Cette délibération concerne la cession de parcelles sur lesquelles se trouve un centre de vacances communal qui, depuis 17 ans, est loué au comité d'entreprise d'EDF avec un bail emphytéotique. Une partie des parcelles est constituée d'un sol boisé de résineux et de taillis de feuillus.

La ville d'Ecrille a émis le souhait d'acquérir une partie des parcelles appartenant à la ville de Montreuil afin d'y créer une zone naturelle de protection du site de Merlue et de son marais. Ce projet s'inscrit dans le cadre de sauvegarde et de développement du patrimoine naturel initié par Natura 2000 et géré par l'Adapemont (association pour le développement et l'animation de la petite montagne).

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve la cession des parcelles situées à « La Motte », « En Coille » et « Au Verger » à ECRILLE (39) cadastrées section A n<sup>os</sup> 284, 286, 287, 288, 289, 696, 699 et 701 d'une superficie globale de 92231 m<sup>2</sup> au profit de la ville d'ECRILLE au prix de 5 200 € augmenté des frais de notaire.

Article 2 : Approuve la résiliation partielle anticipée du bail emphytéotique entre la ville de Montreuil et la CCAS EDF-GDF sans versement d'indemnité.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer l'acte authentique à intervenir.

***La délibération n°2008\_344 est adoptée.***

- **Approbation de la convention liée à la mise en œuvre du programme LIFE « ruisseaux de têtes de bassins et faune patrimoniale associée », à Ecrille, entre l'association pour le développement et l'animation de la Petite montagne (l'Adapemont), la CCAS EDF-GDF et la ville de Montreuil**

**Rapporteur : M. PETITJEAN**

Cette délibération, qui fait suite à la précédente, concerne le projet de convention tripartite entre l'Adapemont, la CCAS EDF-GDF et la ville de Montreuil pour mener à bien une opération favorable à la biodiversité.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve le projet de convention entre l'ADAPEMONT, la CCAS EDF-GDF et la ville de Montreuil,

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer l'acte authentique à intervenir.

***La délibération n°2008\_345 est adoptée.***

- **Rapport d'activité du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) pour l'année 2007**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> COMPAIN**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne pour l'année 2007.

Le SYCTOM regroupe 85 communes dont Paris et 38 communes de la Seine-Saint-Denis. En 2007, il a traité et valorisé 2,5 millions de tonnes de déchets ménagers pour 5,5 millions d'habitants. La moyenne de production des déchets est évaluée à 475 kg par an et par habitant (477 kg en 2006), sachant que sur la quantité totale des déchets, environ deux millions sont des ordures ménagères résiduelles qui ne sont pas recyclées, mais soit incinérées, soit enfouies.

Le rapport fait état des stratégies conduites par le SYCTOM pour limiter les effets produits par les déchets et par leur traitement sur l'environnement. Si certaines villes ont réussi à réduire de 20 à 50 % leur quantité d'ordures ménagères, d'autres ont vu leur tonnage augmenter jusqu'à 30 %. Montreuil se situe dans la catégorie « stabilité ou légère baisse ». L'objectif de la municipalité est donc de faire véritablement baisser les tonnages pour Montreuil. En termes de tri et de valorisation des déchets, le rapport souligne que les Franciliens trient davantage chaque année. Cependant, les tonnages restent relativement faibles avec 166 388 tonnes sur les 2,5 millions de tonnes produites annuellement.

En termes financiers, le budget global du SYCTOM s'établissait en 2007 à 451 millions d'euros. La contribution des communes progresse chaque année de 6 % afin de couvrir la hausse tendancielle des quantités de déchets produites ces dernières années et la hausse du coût du traitement.

**M<sup>me</sup> la Maire** souhaite que la municipalité s'investisse davantage au sein du SYCTOM dont la politique lui apparaît contestable à bien des égards.

Dans les prochains mois, il sera présenté au Conseil municipal une délibération qui pourrait permettre de constituer une sorte de « feuille de route » pour les délégués de la Ville au sein du Syndicat, afin de changer de vision en matière de traitement des déchets. L'idée étant pour la municipalité de retrouver un peu de marges de manœuvre financières et de prendre sa part des efforts qui sont à réaliser pour changer les comportements individuels et la politique des déchets en France dans le cadre du Grenelle. *Trop de mots, pas assez d'actes... On doit pouvoir faire mieux !*

**M<sup>me</sup> la Maire** propose au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité du SYCTOM pour l'année 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE :

Article 1 : prend acte du rapport d'activité du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM).

***La délibération n°2008\_346 est adoptée.***

- **Autorisation donnée à M<sup>me</sup> la Maire de signer les marchés relatifs à l'évacuation et à la valorisation des produits collectés dans la déchetterie avec l'entreprise SITA Île-de-France pour le lot n° 1 « évacuation et valorisation des déchets collectés en bennes » et avec l'entreprise TRIADIS pour le lot n° 2 « évacuation et valorisation des déchets ménagers spéciaux (DMS) »**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> COMPAIN**

Lors de sa session du mois de juin, le Conseil municipal a voté un appel d'offres pour l'évacuation et la valorisation des produits collectés dans la déchetterie, dont le marché arrive à échéance à la fin de l'année 2008.

La commission d'appel d'offre a retenu les meilleures offres pour chacun des deux lots de ce marché passé pour un an et renouvelable jusqu'à trois fois, ceci pour se donner les moyens d'inclure la déchetterie dans les évolutions à venir de la politique des déchets. Il est à souligner que les tarifs de ce nouveau marché sont inférieurs à ceux qui étaient appliqués jusqu'à présent, et ce, en raison du mécanisme de révision annuelle des prix.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise Madame la Maire à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise SITA Ile de France pour le lot n°1 « Evacuation et valorisation des déchets collectés en bennes » et l'entreprise TRIADIS pour le lot n°2 « Evacuation et valorisation des déchets ménagers spéciaux (DMS) »

Article 2 : Les marchés sont des marchés d'appels d'offres ouverts, à bons de commande pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 et reconductible annuellement pour les années 2010, 2011 et 2012, leur montant total annuel est compris entre 300 000 euros T.T.C. et 1 200 000 euros T.T.C. soit entre 284 360,18 euros H.T. et 1 137 440,76 euros H.T. ainsi réparti :

- Lot n°1 « Evacuation et valorisation des déchets collectés en bennes » de 250 000 euros à 1 000 000 euros T.T.C. annuel soit de 236 966,82 euros H.T. à 947 867,30 euros H.T.
- Lot n°2 « Evacuation et valorisation des déchets ménagers spéciaux (DMS) » de 50 000 euros T.T.C à 200 000 euros T.T.C. annuel soit de 47 393,36 euros H.T. à 189 573,46 euros H.T.

Article 3 : Les dépenses en résultant s'imputeront sur les crédits ouverts au budget de l'exercice concerné

***La délibération n°2008\_347 est adoptée.***

- **Actualisation de la participation financière pour non construction de station d'épuration individuelle des eaux usées pour l'année 2009.**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> COMPAIN**

Il s'agit de la réactualisation de la redevance payée par tout propriétaire au moment où il se raccorde au réseau d'assainissement. Cette redevance évolue chaque année en fonction de l'indice des prix des travaux publics, ce qui la fait passer de 577 € à 605 € pour l'année 2009.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte l'actualisation du montant de la participation financière pour non construction de station d'épuration individuelle des eaux usées, soit 605,36 € pour l'année 2009.

Article 2 : l'actualisation de la participation financière est faite en fonction de l'évolution des indices des prix des travaux publics (TP).

***La délibération n°2008\_348 est adoptée.***

- **Dénomination d'un espace vert situé au 116 rue de Paris, à l'angle de la rue Denise Buisson**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> PERRIER**

Cet espace vert est situé au 116 rue de Paris à l'angle de la rue Denise Buisson. Il est proposé au Conseil municipal de le nommer « jardin Denise Buisson » en l'honneur de Denis BUISSON, née en 1933, décédée en 1944 lors du massacre d'Oradour-sur-Glane.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Nomme l'espace vert situé 116, rue de Paris, à l'angle de la rue Denise Buisson :

**Jardin Denise BUISSON**

1933 – 1944

***La délibération n°2008\_349 est adoptée.***

- **Autorisation donnée à la commune de Noisy-le-Grand de sortir du SITOM 93**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> COMPAIN**

La ville de Noisy-le-Grand a décidé de sortir du SITOM 93. Cette décision s'explique par la position géographique de la ville qui est très proche de l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes en Seine-et-Marne, de sorte qu'il lui revient moins cher de transporter ses déchets vers cette usine que vers des installations du Syndicat. Pour que Noisy-le-Grand puisse sortir du SITOM, il est nécessaire que chaque commune adhérente à ce syndicat l'y autorise par délibération.

**M<sup>me</sup> la Maire** propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise la commune de Noisy-le-Grand à sortir du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de Seine-Saint-Denis (SITOM 93).

***La délibération n°2008\_350 est adoptée.***

<><><>

**Décisions prises par la Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont **Mme la Maire** lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre des délégations d'attribution depuis la dernière séance, pour la période allant du 25 août au 27 octobre 2008.

2008\_167: Signature de la convention d'accompagnement et de la convention de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise ETHAN CLIM. (25/08/08)

2008\_168: Signature de la convention d'accompagnement et de la convention de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise WE ARE MOBILE. (25/08/08)

2008\_169: Signature de la convention d'accompagnement et de la convention de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise ALISMA. (25/08/08)

2008\_170: Modification de l'objet de la régie d'avances pour l'organisation des manifestations artistiques et sportives. (28/08/08)

2008\_171: Modification de la régie d'avance pour le paiement des dépenses occasionnées par les membres du Conseil municipal, ainsi que des frais induits par leur formation en une régie d'avances pour les menues dépenses de la Maire, des élus, des membres du cabinet de la Maire et pour la formation des élus. (28/08/08)

2008\_172: Signature d'une convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur le site du 134/142 rue St Antoine à Montreuil avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. (29/08/08)

2008\_173: Commande par l'état d'un programme ayant pour objectif la réalisation de plusieurs sessions de sensibilisation des jeunes des quartiers de la commune aux risques routiers. (01/09/08)

2008\_174: Ester en justice et se pourvoir devant le tribunal administratif dans l'affaire Société SEDAINÉ INDUSTRIE. (01/09/08)

2008\_175: Ester en justice et se pourvoir devant le tribunal de grande instance dans l'affaire PEYRAUD. (02/09/08)

2008\_176: Attribution à la société SURETIS du marché concernant l'étude relative à la sécurisation des bâtiments communaux : opportunité d'implanter un système de vidéoprotection, pour un montant de 36 000 € HT soit 42 840 € TTC. (2/09/08)

2008\_177: Prémption sur l'immeuble sis 12 rue Marcel Sembat – Propriétaires M. et Mme MAAZOUZ Jelloul au prix de 28 000 €. (12/09/08)

2008\_178: Prémption sur l'immeuble sis 250 bis bd de la Boissière et 7-9 impasse Marseuil – Propriétaires M. et Mme TORDOIR Gilbert au prix de 240 000 €. (19/09/08)

2008\_179: Confirmation de la décision du 9 janvier 2008 désignant le cabinet WEYL pour le lancement d'une procédure d'expulsion à l'encontre de madame CHAMBON, la famille LIORET et toutes autres personnes, occupant un terrain dont la parcelle est numérotée CJ 91 rue de la Nouvelle France à Montreuil. (22/09/08)

2008\_180: Contrat d'engagement entre la Mairie de Montreuil et la compagnie Vire Volte, relatif à six représentations du spectacle « l'objet invisible » au prix de 6 286,21 € TTC pour l'ensemble des représentations et de 407,65 € TTC pour les défraiements. (22/09/08)

2008\_181: Signature de la convention d'accompagnement et de la convention de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise SYKIO. (23/09/08)

2008\_182: Prémption sur l'immeuble sis 188 bis bd de la Boissière – Propriétaires M. DELL'OSA Jean-Philippe et Mme ROCHER Annie au prix de 426 000 €. (24/09/08)

2008\_183: Attribution du marché passé selon la procédure adaptée avec la société DA CONSEILS relatif à la prestation de conseil en conception pour la définition de la nouvelle formule du journal municipal pour un montant de 16 620 € HT soit 19 877,52 € TTC (25/09/08)

2008\_184: Réalisation auprès de DEXIA Crédit Local d'un prêt taux fixe de 5 000 000 € (30/09/08)

2008\_185: Attribution du marché passé selon la procédure adaptée avec la société CLP relatif à l'amélioration de l'accès à l'apprentissage de la langue française à Montreuil, pour un montant de 30 000 € TTC. (30/09/08)

2008\_186: Attribution du marché passé selon la procédure adaptée avec la société 1 PRIME CONCEPT relatif à l'audit technique, financier et organisationnel de l'imprimerie municipale de la ville pour un montant de 19 049 € HT soit 22 782 € TTC. (30/09/08)

2008\_187: Attribution des marchés passés selon la procédure adaptée avec la société PROLUDIC relatifs à la fourniture et pose de jeux d'enfants et du mobilier extérieur dans le cadre de la restructuration des crèches Les Pins et Eglantine pour un montant de 34 662,75 € HT :

- lot 1 : crèche Les Pins 16 710,37 € HT
- lot 2 : crèche Eglantine 17 952,38 € HT. (02/10/08)

2008\_188: Réforme et aliénation de biens mobilier communaux (destruction) : Camionnette Renault. (02/10/08)

2008\_189: Réforme et aliénation de biens mobiliers communaux à la société Eric LECONTE : trois Renault express E, une Renault super 5 D et une remorque 2 T 6 CU pour la somme de 830 €. (02/10/08)

2008\_190: Prémption sur l'immeuble sis 250 Boulevard de la Boissière – Propriétaire Mme LAMOOT Josette pour un prix de 409 200 €. (03/10/08)

2008\_191: Attribution du marché passé selon la procédure adaptée avec la société FORET ENTREPRISE relatif à l'entretien des pompes de relevage dans divers sites communaux pour les années 2008 à 2010 pour un montant de 61 560 € HT. (07/10/08)

2008\_192: Attribution du marché passé selon la procédure adaptée avec la société Victor FRANCE relatif à la fourniture et à la livraison de matériel professionnel de nettoyage pour les service de la ville pour un montant compris entre 4 000 € HT et 10 000 HT. (07/10/08)

2008\_193: Ester en justice et se pourvoir devant la Cour administrative d'appel de Versailles dans l'affaire TAIFOUR. (7/10/08)

2008\_194: Ester en justice et se pourvoir devant le Tribunal de Grande Instance dans l'affaire SAVART. (8/10/08)

2008\_195: Contrat de maintenance entre la société FACILITY TELECOM et la ville de Montreuil relatif à la maintenance technique et à la mise à jour du logiciel Optimum pour un montant de 8 611,20 € TTC. (09/10/08)

2008\_196: Acceptation des tarifs du service de domiciliation proposé par la pépinière d'entreprise de la ville. (13/10/08)

2008\_197: Acceptation des tarifs des services et des locaux au sein du bâtiment ATRIUM (13/10/08)

2008\_198: Attribution du marché passé selon la procédure adaptée avec la société France Publications relatif à la prestation de gestion des abonnements des services de la Ville de Montreuil et de la Bibliothèque Municipale pour un montant compris entre 40 000 € HT et 95 000 € HT. (16/10/08)

2008\_199: Réalisation par l'équipe jeunesse du secteur Boissière d'une vidéo-trottoir dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida en collaboration avec l'association « Espace Evasion » pour un montant de 450 €. (16/10/08)

2008\_200: Réalisation par l'équipe jeunesse du secteur Boissière d'une vidéo-trottoir dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida en collaboration avec l'association « CINEVIE » pour un montant de 1 800 €. (16/10/08)

2008\_201: Mise en place d'atelier de chant et de création musicale sur le centre de vacances d'Allevard avec l'association « Des jeunes et des arts » pour une somme de 3 120 €. (16/10/08)

2008\_202: Attribution du marché passé selon la procédure adaptée avec la société DELL relatif à la fourniture de micro-ordinateurs compatibles PC et d'écrans pour un montant estimé entre 100 000 € et 200 000 € TTC pour une durée d'un an. (22/10/08)

2008\_203: Attribution du marché avec la société GRAPH 2000 relatif à l'impression des programmes jeune public du cinéma municipal Georges Méliès pour un montant estimé entre 1950 € et 2 370 € HT soit entre 2 340 € et 2 820 € TTC. (23/10/08)

2008\_204: Désignation du cabinet WEYL & PORCHERON pour le lancement d'une procédure d'expulsion à l'encontre de Madame Zohra SANSON et tous occupants de son chef, occupant le local n°8 dans l'immeuble sis 236 rue de Paris à Montreuil. (24/10/08)

2008\_205: Désignation du cabinet WEYL & PORCHERON pour le lancement d'une procédure d'expulsion à l'encontre de Madame Haiba BOUACHRINE et tous occupants de son chef, occupant le local n°15 dans l'immeuble sis 236 rue de Paris à Montreuil. (24/10/08)

2008\_206: Désignation du cabinet WEYL & PORCHERON pour le lancement d'une procédure d'expulsion à l'encontre de Madame Anne-Marie ZAMBA et tous occupants de son chef, occupant le local n°23 dans l'immeuble sis 236 rue de Paris à Montreuil. (24/10/08)

2008\_207: Attribution du marché passé selon la procédure adaptée avec la société LOXOS relatif à l'acquisition de mobilier spécifique dit « poste de change » destiné aux crèches pour un montant compris entre 20 000 € HT et 90 000 € HT soit entre 23 920 € TTC et 107 640 € TTC. (24/10/08)

2008\_208: Contrat de cession de l'animation musicale entre l'association Musiques de l'ébène et la ville de Montreuil relatif à huit séances de concerts animations dans le cadre des accueils de loisirs les mercredi 15, 22, 29 octobre et 12 novembre 2008 pour un montant total de 703,34€ TTC. (27/10/08)

<><><>

### ➤ QUESTIONS ORALES

- **Question orale posée par M. MAMADOU**, du groupe de la *Gauche unie et citoyenne*, relative au prolongement du tramway T1.

Le projet de prolongement du tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay fait l'objet d'une nouvelle phase de concertation menée par le Syndicat des transports d'Île-de-France et ses partenaires. Cette concertation se déroule en ce moment même à Montreuil, et ce, jusqu'au 30 décembre 2008.

L'arrivée du tramway devrait permettre l'élaboration d'un véritable projet de renouvellement urbain qui mettra fin à cette fracture que constitue l'autoroute contre laquelle se sont mobilisés à l'époque la municipalité et les habitants de Montreuil. Se battre pour l'arrivée du tramway, c'est faire le pari du désenclavement de tout un secteur de la ville, c'est également se donner les marges et les possibilités pour encourager l'installation d'activités économiques et commerciales nécessaires pour répondre aux besoins des habitants.

Dans ce cadre, et en parallèle de la concertation engagée par le STIF, quels moyens la municipalité entend-elle mettre dans la bataille pour le prolongement du tramway attendu depuis de nombreuses années par les Montreuillois ?

**Réponse apportée par M<sup>me</sup> VANSTEENKISTE**, Maire adjointe chargée des Déplacements et de la Voirie

Le prolongement du tramway de Noisy-le-Sec à Fontenay ne touche pas uniquement la question d'un véritable transport lourd dans une zone actuellement mal desservie. Il s'inscrit également dans le nouveau projet urbain visant à bâtir et à aménager sur les 150 hectares de la zone qui a été appelée de façon réductrice « les abords du tram ». Les études qui ont été réalisées ne satisfont pas totalement la municipalité qui a donc décidé de reprendre ces études. Au cours de l'année 2009, elle fera des propositions concrètes permettant d'adopter une autre façon de recoudre cette cicatrice.

Dès son arrivée à la municipalité, M<sup>me</sup> la Maire s'est emparée du dossier et a rencontré tous les protagonistes du projet pour s'assurer d'abord de la réalité du calendrier avancé et des délais, car celui-ci semble légèrement optimiste. L'équipe municipale ne veut pas attendre 2015 pour entamer la réalisation du projet d'aménagement de la zone qui doit notamment contribuer à rattraper le retard accumulé à Montreuil en matière de créations de logements. C'est pourquoi elle a défendu auprès des différents partenaires l'idée de créer de manière provisoire, en attendant le tram, une ligne de bus cadencée sur le même parcours et sur un tracé compatible avec la réalisation ultérieure des travaux. Cette idée a été jugée crédible par la RATP et le STIF, et il est prévu de rencontrer en décembre les villes concernées (Noisy-le-Sec, Romainville, Fontenay-sous-Bois) et le conseil général pour fédérer les forces autour de cet objectif.

Il apparaît que le problème que pose la descente de la côte des Ruffins n'a jamais été soulevé lors des concertations précédentes. Compte tenu du matériel roulant actuel, le passage par la rue de la Côte du Nord implique de créer une tranchée, autrement dit une nouvelle coupure dans la ville, ce qui n'est pas concevable. Pour ne pas retarder davantage le projet, il a été décidé d'agir en commun avec la maire de Noisy-le-Sec pour obtenir du STIF une anticipation du renouvellement du matériel roulant qui était prévu en 2022, ce qui permettra d'utiliser ce passage sans avoir à détruire la continuité de l'espace urbain.

Si la municipalité accompagne la concertation qui a été lancée par le STIF, elle mettra en place des outils de concertation au-delà de ce qui est piloté par le STIF, outils qui ont souvent fait défaut par le passé.

Quels moyens mettre dans la bataille ? Les moyens, poursuit **M<sup>me</sup> la Maire**, c'est d'abord l'unité des habitants de Montreuil autour de ce projet, c'est aussi peut-être un ingrédient qui, par le passé, a pu faire défaut, notamment dans le contexte politique à Noisy-le-Sec, c'est la coopération avec les communes voisines pour défendre ensemble un projet.

• **Question orale posée par M<sup>me</sup> CREACHCADEC** du groupe de la *Gauche unie et citoyenne* relative aux conséquences de la loi Boutin sur le logement

De nombreux Montreuillois vivant dans le parc de logements de l'OPHM découvrent depuis une dizaine de jours la simulation du supplément de loyer de solidarité découlant de la mise en œuvre de la loi Boutin.

La crise financière commence à faire sentir ses effets sur la situation économique et sociale de nos concitoyens. Cette augmentation risque de pénaliser et d'accroître les difficultés rencontrées par bon nombre de Montreuillois. On ne peut oublier non plus ceux dont la précarité s'aggrave et qui sont confrontés, encore plus par ces temps froids, à l'urgence de trouver un toit.

À Montreuil comme ailleurs, de nombreuses associations tirent la sonnette d'alarme. À l'heure où l'on meurt de froid dans le bois de Vincennes et où le DAL est condamné pour

avoir encombré la voie publique de tentes, il y a urgence à se mobiliser, institutionnels et associatifs, pour obliger les pouvoirs publics à trouver des réponses au non-respect de ce droit fondamental au logement. Les élus du groupe de la *Gauche unie et citoyenne* sont prêts et volontaires pour s'associer à toutes initiatives allant dans ce sens.

Par ailleurs, ils prennent acte et félicitent les positions défendues par M<sup>me</sup> VOYNET et ses collègues socialistes et communistes au Sénat pour dénoncer ce projet de loi, mais dans le contexte actuel, est-il possible de demander que soit modifiée la décision prise au sein du conseil d'administration de l'OPHM d'augmenter le prix des loyers de 2,2 %, alors que les Montreuillois seront déjà pénalisés par les conséquences de l'application de la loi Boutin ?

### **Réponse de M. MOSMANT, Maire adjoint chargé du Logement**

En mélangeant l'augmentation annuelle des loyers et le surloyer, les élus du groupe de la *Gauche unie et citoyenne* instaurent une certaine confusion. Le gel de loyer qui est réclamé ne réglera pas le problème des surloyers. L'augmentation annuelle des loyers est votée chaque année par le conseil d'administration de l'Office ; quant aux nouveaux surloyers, ils sont le fait d'une soi-disant réforme dont l'entière responsabilité est portée par les gouvernements de droite qui se sont succédés ces dernières années.

S'agissant des loyers, le conseil d'administration de l'Office public, sur proposition de sa présidente, a voté une augmentation moyenne des loyers de 2,2 % pour 2009. Cette augmentation, qui est une moyenne, ne concernera pas tous les locataires du parc de l'OPHM. Il est par ailleurs à noter que c'est la première année depuis 2002 qu'une augmentation est votée, très inférieure à l'inflation attendue sur l'année et à l'indice de révision des loyers.

Par cette décision, le conseil d'administration de l'Office a fait le choix d'une gestion saine qui permet à l'Office de travailler à une amélioration de ses services et de son parc. Certes, l'Office ne se trouve pas dans une mauvaise situation financière. M. MOSMANT l'a dit dans *Montreuil Dépêche*, il le répète en soulignant cependant que l'Office est loin d'avoir les matelas confortables que dénonce la droite dans le domaine du logement social.

Le principe du surloyer est, à la base, un bon principe. Il vise à répartir l'effort de loyer en fonction des revenus des locataires et à assurer la mixité sociale. En revanche, le nouveau surloyer est la conséquence directe de la loi sur le logement de juillet 2006. Son décret d'application, publié fin août 2008, a déterminé le calcul du surloyer et sa mise en œuvre avec une date butoir au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Sur le parc de l'Office qui compte près de 12 000 locataires, seulement 233 locataires sont touchés par le surloyer. Même s'ils ne sont pas nombreux, ils sont inquiets ; inquiétude qu'ils manifestent auprès du service Logement de la Ville. S'ils ne contestent pas le principe du surloyer, ils se sentent pris à la gorge.

La mise en œuvre du SLS est imposée par la loi. Par ailleurs, même si le surloyer ne concerne pas les ZUS et s'il est plafonné à 25 % des ressources du foyer, il est indéniable que cette augmentation est brutale et qu'elle risque de mettre en péril ce qu'il reste de mixité sociale dans les quartiers. En outre, le projet de loi Boutin, avec son intention de baisser les plafonds de ressources de 10 %, va conduire à une augmentation du nombre de ménages assujettis au SLS.

Les deux problèmes ne sont pas similaires, ils ne concernent pas la même cible et ils ne représentent pas les mêmes montants. La municipalité a néanmoins cherché ailleurs une solution qui pourrait passer par le lancement d'une procédure d'élaboration d'une convention globale de patrimoine à l'intérieur de l'OPHM avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce qui permettrait de déroger aux règles d'application du SLS et de repousser l'échéance d'un an. Si la faisabilité est avérée, le lancement de la procédure fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

- **Question orale posée par M<sup>me</sup> ATTIA**, du groupe *Communiste*, relative aux centres de santé municipaux

Par courrier daté du 20 octobre, le groupe des élus communistes faisaient part à M<sup>me</sup> la Maire d'une inquiétude concernant l'avenir des centres de santé, et plus particulièrement l'avenir du centre de radiologie Bobillot. La seule réponse à ce courrier fut celle donnée le 18 novembre à la réunion de la majorité, « c'est parti ».

Les élus communistes peuvent entendre que la municipalité veuille améliorer la complémentarité de l'offre de soins entre le Centre hospitalier intercommunal et les centres de santé. Ils sont favorables à la volonté d'optimiser la qualité des soins et de réfléchir à l'ouverture d'un centre municipal de santé sur le quartier Bel air Grands Pêcheurs. Néanmoins, il subsiste toujours une menace sur le centre de radiologie Bobillot où la radiologie mammaire et les échographies de surveillance de grossesse ne seraient plus pratiquées.

À l'heure où le Président Sarkozy s'attaque au service public hospitalier avec son projet de loi « hôpital patients santé territoires », où il est question de réduire l'offre de soins et d'accélérer le transfert d'activités du public vers le privé, la municipalité donne un mauvais signe au service public de la santé, à ses personnels, à ses usagers. Sur un territoire tel que Montreuil, peuvent tout à fait coexister centres de santé, centre hospitalier intercommunal et médecine libérale. Cette décision concerne l'ensemble des Montreuillois et doit être soumise à une consultation entre tous ceux qui sont concernés : médecins, personnels de santé, usagers, élus.

Le groupe *Communiste* demande à M<sup>me</sup> la Maire d'engager rapidement un débat sur ce sujet, parce que supprimer ou réduire les services publics, c'est augmenter les inégalités.

#### **Réponse de M. BERNARD**, délégué à la Santé et aux Personnes handicapées

Vous avez souhaité appelé mon attention sur l'avenir des centres de santé à Montreuil tout en mettant l'accent sur la coexistence dans notre ville des centres de santé, de l'hôpital André Grégoire et de la médecine libérale et c'est bien dans ce sens d'une meilleure complémentarité entre les acteurs que je compte mener la politique de santé municipale.

Montreuil compte 7 centres de santé agréés par l'Etat dont 5 centres municipaux et 2 centres associatifs. Il s'agit là d'un atout inestimable dans le contexte actuel de pénurie croissante et généralisée de professionnels de santé. Dans un tel contexte en effet, l'accès aux soins devient compliqué à Montreuil en raison, d'une part, d'un déficit global de professionnels médicaux et paramédicaux implantés sur la ville et, d'autre part, de leur inégale répartition géographique qui privilégie le centre ville et le bas Montreuil au détriment du nord et de l'est de la commune.

La dégradation est particulièrement sensible dans les 3 zones urbaines sensibles de Montreuil : Bel Air – Grands Pêcheurs, Montreau – Ruffins et La Noue. Ces quartiers défavorisés sont largement déficitaires avec 9.6 médecins pour 10.000 habitants. Un exemple concret : la part des professionnels de santé implantés au quartier Bel Air – Grands Pêcheurs représente 2.4% (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures-podologues, dentistes, sages-femmes) alors que le Bas Montreuil et le centre ville concentrent 75% de l'offre de soins. A la pénurie s'ajoute donc un déséquilibre territorial aggravé au détriment du haut Montreuil.

Dans ce contexte, l'apport des centres municipaux de santé est inestimable pour contribuer au nécessaire rééquilibrage, notamment vers les catégories de population les plus vulnérables. Les médecins des CMS représentent près de 18% du total des professionnels de santé installés à Montreuil. Près de 28.000 Montreuillois ont recours aux CMS chaque année mais 3 des 5 centres municipaux sont situés en centre ville et dans le Bas Montreuil de même que les 2 centres de santé associatifs.

Par ailleurs, les centres de santé municipaux, créés à partir de 1935 au service d'une population ouvrière touchée de plein fouet par les fléaux sociaux de l'époque (tuberculose,

poliomyélite), doivent aujourd'hui impérativement évoluer et s'adapter aux besoins de la population. La précédente équipe municipale, qui n'a pas procédé aux investissements nécessaires à leur rénovation, est responsable aujourd'hui de la vétusté de certains centres comme Voltaire, dont les locaux dégradés ne permettent pas des prises en charges conformes aux normes de la haute autorité de santé (HAS) et l'accessibilité aux personnes handicapées. Il n'a pas non plus été tenu compte de l'ouverture en 2007 d'un centre de santé associatif à la porte de Montreuil, qui offre les mêmes conditions tarifaires que les CMS (tiers-payant obligatoire et conventionnement avec les mutuelles) et accueille aussi bien les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) que ceux de l'aide médicale de l'Etat (AME), tout comme les personnes handicapées dans des locaux intégralement accessibles.

Apporter des solutions à la fracture territoriale dans l'accès aux soins passe par une adaptation géographique des CMS et par une réorientation de leur activité de soins. C'est pourquoi nous allons ouvrir un nouveau centre de santé municipal sur le quartier Bel Air – Grands Pêcheurs, dans le cadre de la seconde tranche du programme de rénovation urbaine et sociale en 2010 (PRUS). Et le redéploiement des ressources devra aussi s'opérer vers les 2 centres de santé actuels du haut Montreuil (Léo Lagrange et Daniel Renoult).

L'évolution des activités de soins dans les centres de santé municipaux s'inscrit aussi dans la nécessaire complémentarité avec les autres acteurs de santé à commencer par le centre hospitalier intercommunal André Grégoire, qui dispose d'un plateau technique complet en matière d'imagerie médicale (IRM et scanner), de professionnels qualifiés et d'un environnement qui garantit toutes les normes de sécurité sanitaire. L'évolution de l'imagerie médicale et les exigences de qualité des soins en radiologie conduisent en effet à remplacer la radiologie conventionnelle par l'utilisation des scanners et IRM.

En ce qui concerne la « radiologie mammaire » que vous évoquez, il se trouve que le dépistage du cancer du sein, organisé gratuitement pour les femmes de 50 à 74 ans, repose à Montreuil depuis plusieurs années sur 9 radiologues libéraux conventionnés exerçant dans l'un des 4 centres agréés pour réaliser des mammographies. Le CMS Bobillot ne dispose pas de radiologue conventionné pour cela. Ce programme de dépistage fonctionne bien avec 1.294 mammographies réalisées dans les 4 centres au 1<sup>er</sup> semestre 2008.

Le CMS Bobillot conserve en 2009 une activité d'échographie et d'écho doppler. S'agissant de l'échographie obstétricale, une formation est envisagée avec les médecins gynécologues des CMS en lien avec le réseau périnatalité et un conventionnement avec le conseil général pour une gratuité de la prise en charge des échographies de datation dans le cadre des IVG médicamenteuses pour les femmes en situation de précarité sociale ou familiale.

Par ailleurs, nous souhaitons faire aussi du CMS Bobillot le centre de soins dentaire de référence en centre ville, doté de 4 fauteuils dentaires dans le cadre d'un service unifié et rénové.

La concertation sur tous ces projets est indispensable et des réunions sont programmées avec le personnel d'ici fin 2008. En premier lieu, il faudra que les CMS se dotent d'un véritable projet d'établissement et c'est ce premier objectif qui sera assigné à la nouvelle direction des CMS dans les meilleurs délais. Intégré au plan local de santé publique, ce projet d'établissement permettra les adaptations nécessaires et constituera le cadre de la concertation avec l'ensemble du personnel.

Les mesures prises pour 2009 ne remettent en cause, ni l'existence des CMS, ni le rôle et les statuts des personnels qui y travaillent mais une nouvelle dynamique sera engagée avec eux dans le domaine notamment de la prévention et de la promotion de la santé.

C'est le projet de plan local de santé publique (PLSP) que nous allons lancer début 2009 et qui permettra d'aboutir à une programmation stratégique des actions de santé sur 3 ans (2010-2012), en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux de santé et en concertation avec les habitants qui seront consultés à l'occasion d'une conférence locale de santé.

En complémentarité avec l'Etat (programme régional de santé publique / PRSP 2006-2010), ce plan permettra également de prendre en compte les priorités de santé spécifiques à la ville et comportera un volet de coopération intercommunale. Les personnels des CMS auront

toute leur place dans cette démarche et dans les instances qui seront constituées à cette occasion.

### **Intervention de M. MOLOSSI, du groupe *Socialiste***

Si certaines difficultés sont liées à la démographie médicale, elles se retrouvent également au niveau de la politique de recrutement dans les centres de santé. En matière de radiologie, le remplacement d'une professionnelle qui occupait le poste depuis de très longues années constitue une véritable problématique. Il est extrêmement difficile, voire impossible de procéder à un recrutement dans les mêmes conditions, au regard notamment de la rémunération, du fait des différences considérables qui existent entre les revenus de ces professionnels lorsqu'ils exercent en libéral et ce que peuvent proposer les collectivités. Par ailleurs, de moins en moins de professionnels, y compris hospitaliers, acceptent de faire des vacations dans les centres municipaux de santé.

Dans un article du *Parisien*, il est évoqué de manière définitive la décision de la fermeture du centre de santé Voltaire situé dans le Bas-Montreuil. Des propos sont rapportés, en l'occurrence ceux de M<sup>me</sup> la Maire, sur les locaux et sur la proximité plus ou moins immédiate avec d'autres centres. En annonçant que cette décision était prise, la plume du journaliste a-t-elle oui ou non dérapé ? Si une décision a réellement été prise quant à la fermeture de ce centre, M. MOLOSSI ne pourrait que le regretter, à l'heure même où le plan local de santé n'est pas existant. Par ailleurs, il aurait souhaité avoir quelques éléments supplémentaires de réponse sur le projet de redéploiement sur le quartier du Bel air.

### **Réponse de M<sup>me</sup> la Maire**

Il ne s'agit pas pour la municipalité de vouloir mettre en concurrence des structures publiques. Il ne s'agit pas non plus de laisser croire que dans un contexte budgétaire tendu, il serait possible de maintenir l'existant et de développer d'autres centres. Faut-il raisonner sur la base du nombre de centres ou sur la base du nombre de consultations offertes ?

Sur le centre Voltaire, il n'est offert que 27 heures de médecine générale. Il ne serait pas scandaleux de regrouper les moyens sur le centre médical municipal Savattero pour redéployer des heures sur le quartier du Haut-Montreuil quand le quartier du Bas-Montreuil compte déjà des dizaines de médecins et plusieurs centres de santé associatifs. Il faut raisonner de façon pragmatique.

Sur les radiologues, on peut toujours brandir le drapeau du service public, mais ce qu'a dit M. MOLOSSI est hélas dramatiquement vrai. La collectivité n'est pas en capacité de rivaliser sur le plan des salaires et des conditions de travail avec les centres de radiologie dans lesquels les radiologues ne sont pas isolés, où un groupe de radiologues travaillent ensemble pour mutualiser les dépenses et le personnel.

La municipalité est en train de travailler sur des hypothèses qui seront soumises au personnel, qui vont être débattues dans le cadre du plan local de santé, mais quelles que soient ces décisions, elles auront à cœur de concilier le meilleur service possible aux usagers et la plus grande rigueur possible sur le plan financier pour les habitants de Montreuil, parce qu'il ne faut pas oublier qu'à l'arrivée, c'est la Ville qui paie.

### **• Question orale posée par M. MOLOSSI du groupe *Socialiste* relative à la privatisation de la Poste**

Les élus du groupe socialiste ont envoyé à M<sup>me</sup> la Maire une lettre concernant leur refus de privatisation de La Poste en lui proposant de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal une délibération qui pourrait être intitulée « position de la ville ».

A ce jour, ils n'ont pas reçu d'accusé de réception. C'est pourquoi ils réitèrent ce soir leur demande que le conseil municipal de Montreuil s'exprime et prenne position sur ce sujet.

**Réponse de M<sup>me</sup> ZEIDENBERG**

Fidèles à nos orientations politiques, nous confirmons notre attachement à la défense du service public et dans le cas présent, notre refus de la privatisation de la Poste. Un collectif de mobilisation s'est d'ailleurs créé dans notre ville, comptant de nombreuses organisations syndicales et politiques parmi lesquelles « Montreuil, vraiment ! ». Comme le demande ce collectif, nous sommes favorables à un service public de la Poste moderne et rénové, qui réponde aux besoins de la population, à la défense de l'emploi et au maintien des garanties des fonctionnaires et contractuels. Nous n'oublions pas non plus que le livret A recueille et garantit aujourd'hui l'épargne des plus modestes et contribue au financement du logement social. L'idée de privatisation de la Poste, au moment où le gouvernement octroie sans contrepartie 360 milliards d'euros aux banques pour les sortir d'une crise financière qu'elles même ont nourrie, apparaît pour le moins choquante. A ce sujet, le vote négatif exprimé par Madame la Maire en tant que parlementaire sur cette question constitue un signe fort et cohérent en faveur de la constitution d'un pôle financier public au sein duquel la Poste pourrait jouer un rôle moteur. Le recul du gouvernement, qui a récemment décidé de surseoir à la mise en œuvre de son projet de privatisation, doit nous conduire à ne pas relâcher notre vigilance. Nous examinerons donc attentivement les voies et moyens les plus adaptés pour une municipalité d'appuyer les mobilisations afin que s'engage une véritable concertation et un débat public national sur l'avenir du service public postal.

**Intervention de M. MOLOSSI**

Dans sa réponse, M<sup>me</sup> ZEIDENBERG a dit que la municipalité allait réfléchir aux moyens les mieux adaptés, mais sans préciser lesquels.

De nombreuses municipalités de gauche de ce département ainsi que le conseil général de la Seine-Saint-Denis ont adopté de tels vœux, jugeant visiblement qu'il s'agissait d'une voie utile parmi d'autres sans doute.

**M<sup>me</sup> la Maire** rappelle qu'elle a assumé devant cette assemblée, lors de la première séance d'installation du conseil municipal, qu'elle ne souhaitait pas transformer chacune des séances en tribune nationale.

<><><>

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance du Conseil municipal à 0h45.

Fait à Montreuil le

La Maire

Dominique VOYNET